

La pêche traditionnelle ou petite pêche maritime à Madagascar: un état des lieux



Avril 2020

Par CÉCILE FATTEBERT

Index

Introduction : CAPE-CFFA et Madagascar	2
1. Les communautés des petits pêcheurs à Madagascar	3
2. Le cadre légal des écosystèmes marins et de la pêche à Madagascar	4
2.1. Catégories de pêche dans la loi Malagasy	4
2.2. La lettre de politique bleue	5
2.3. La stratégie nationale de bonne gouvernance des pêches	6
2.4. Initiative émergence	6
3. Le défi des pêcheurs traditionnels	6
3.1. Déclin des ressources halieutiques et dégradation des habitats	9
3.2. Le changement climatique	10
3.3. La croissance démographique et migrations	11
3.4. L'accès aux marchés	12
3.5. Le conflit entre les pêches traditionnelles et industrielles	13
3.5.1. La pêche crevette	13
3.5.2. La pêche industrielle de petits pélagiques	17
3.6. La faiblesse des institutions de l'état chargées de la pêche	19
3.7. La survie comme mission quotidienne	20
4. Les opportunités pour améliorer les conditions des petits pêcheurs	22
4.1. Les systèmes de gouvernance locale	22
4.1.1. La professionnalisation du secteur de la petite pêche	23
4.1.2. Les contrats de cogestion impliquant les communautés locales	24
4.2. La conservation des habitats et espèces protégés	28
4.3. Les efforts d'amélioration de certaines filières à forte valeur ajoutée	30
4.3.1. La pêcherie du poulpe	30
4.3.2. Le crabe de mangrove	33
4.3.3. L'aquaculture d'algues et de concombres de mer	34
4.4. Les approches holistiques favorisant les pêcheries traditionnelles durables	35
4.4.1. Les programmes de santé communautaire	35
4.4.2. Les campagnes d'alphabétisation et l'aide à l'éducation	35
4.4.3. Les groupes d'épargne	36
5. Conclusions : quelques pistes de réflexions en cours	37
Références	44

Introduction: CAPE-CFFA et Madagascar

Ce document a été mandaté par la [Coalition pour des Accords de Pêche Équitables - Coalition for Fair Fisheries Arrangements](#) (CAPE-CFFA) afin de fournir un état des lieux de la petite pêche de Madagascar. Cette plateforme regroupe plusieurs ONGs européennes d'environnement et de coopération au développement, la Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA) et le Réseau des Journalistes pour une Pêche Responsable en Afrique (REJOPRA), avec la volonté commune de mieux prêter attention aux développements et impacts environnementaux des accords de pêche entre l'Union Européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur les communautés de pêche artisanale. CAPE-CFFA documente et partage les informations sur la pêche artisanale, mène des activités de plaidoyer pour influencer les négociations autour des accords de pêche, mais aussi du commerce, des investissements et des réformes politiques. Elle promeut les droits économiques, politiques et sociaux des communautés vivant de la pêche artisanale dans les pays ACP.

Concernant Madagascar, plusieurs campagnes d'informations et initiatives ont été conduites par CAPE-CFFA et ses partenaires entre 1998 et 2001 pour d'une part améliorer les conditions de travail des marins malagasy embarqués sur les flottes européennes de pêche aux thons, et d'autre part appeler à limiter les effets néfastes de la pêche crevettière d'origine européenne sur l'environnement et sur la sécurité alimentaire des populations côtières. Ainsi, sont dénoncés à l'époque les rejets massifs de poissons en mer, la proximité des côtes des chalutiers crevettiers, qui ont des conséquences sur les écosystèmes marins et la sécurité alimentaire des communautés qui en dépendent. Plusieurs recommandations ont été émises pour améliorer les relations de pêche entre l'UE et Madagascar, voire 1) entre l'UE et Madagascar, y compris les conditions de traitement des marins malagasy embarqués, par une convention collective dont le principe serait intégré dans les accords, 2) mettre en place une zone de 2 milles nautiques réservées à la petite pêche entre l'UE et Madagascar, et 3) l'intégration des mesures d'appui à la petite pêche dans la compensation financière pour l'accès aux ressources des bateaux européens.

Les accords de pêche ont évolué depuis 1998, reconnaissant mieux la pêche traditionnelle et augmentant la part de l'appui sectoriel qui lui est alloué par exemple. Mais, globalement, l'allocation des financements d'aide publique de l'UE et des Etats membres est allée au développement de la pêche industrielle et de l'aquaculture crevettière, et à la formation du Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs Crevettiers de Madagascar (GAPCM), ce qui a été critiqué par CAPE-CFFA. Or, les besoins et opportunités véritables se trouvent dans le secteur de la pêche traditionnelle, que l'aide publique européenne pourrait contribuer à structurer et à acquérir une reconnaissance institutionnelle, et dans l'amélioration de la gestion des ressources et la dynamisation du développement local.

Aujourd'hui, les accords de pêche et surtout la contribution de l'UE à la conservation des ressources marines et au développement des populations côtières de petits pêcheurs semble être trop minime ou utilisée de manière inappropriée tant les problématiques urgentes de sécurité alimentaire et d'appauvrissement des stocks restent d'actualité à Madagascar.



1. Les communautés de petits pêcheurs à Madagascar

Il existe des pêcheurs traditionnels dans toutes les régions côtières du pays. Au niveau de la côte ouest, 90% des villages de pêcheurs sont établis à proximité des mangroves, alors que seulement 50% de ceux de la côte est le sont. Cet environnement leur facilite l'accès à la mer, mais aussi au matériau de construction de leur maison et de certains engins de pêche (source encore non publiée de l'auteure). En 2012, 85.000 pêcheurs traditionnels vivant dans 2.500 villages avaient été recensés. Ils se répartissaient à 40% dans la pêche maritime, 35% dans la pêche en eau douce et 25% dans la pêche mixte. Un tiers d'entre eux étaient analphabètes, alors que 50% étaient vulnérables aux chocs climatiques et en fragilité alimentaire (MRHP 2015).

La grande majorité des pêcheurs traditionnels vivent sur la côte ouest du pays (Lemanach et al. 2012), dont le sud et le moyen ouest jusqu'à Mahajanga sont habités par les Vezo. Les Vezo, ce peuple de pêcheurs emblématique, vivent entre Toliara et Mahajanga. D'origines diverses, ils sont venus s'établir dans cette partie de l'île au XVIIe siècle (Grenier, 2013) et se déclinent aujourd'hui en plusieurs identités selon les lieux de résidence ou de naissance, avec majoritairement les Vezo Sara d'Anakao (sud de Toliara) et les Vezo Sakalava (moyen-ouest, régions Menabe et Melaky). Mais tous se définissent vezo, qui signifie celui qui rame pour vivre ou celui qui lutte avec la mer. Soit, on naît vezo, soit on le devient: ce sont les lieux et modes de vie qui définissent l'identité vezo, plutôt qu'une appartenance ethnique (Grenier, 2013).

Cependant, beaucoup de Malagasy revendiquent cette identité vezo même s'ils ne vivent plus de la pêche. Embarqués sur de frêles pirogues en bois à voile, utilisées il y a 1.500 ans déjà par les Austronésiens (Hui), les Vezo parcourent les 2.500 kilomètres de côte malgache depuis des temps immémoriaux, au gré de l'abondance de poissons le long de la côte (Grenier, 2013). Les ressources maritimes potentielles sont d'ailleurs localisées à hauteur de 80% dans la zone du pays qui correspond au territoire vezo (MRHP 2015).

Sur la côte est, dans la région de Tamatave (moyen-est), il existe des pêcheurs traditionnels et artisans, mais très peu de données existent à leur sujet (Harding 2019). Au sud, autour de Fort-Dauphin, les pêcheurs traditionnels ciblent les langoustes (Bandar et al. 2014), les huîtres, mais pêchent également le poisson au large de la côte à la nuit tombée jusqu'à l'aube (observations de terrain de l'auteure).

Gaoussou Gueye, Président de la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale

2. Le cadre légal des écosystèmes marins et de la pêche à Madagascar

Deux ministères principalement se partagent les responsabilités concernant le milieu marin et les activités y afférant. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est en charge de la protection des habitats et des espèces, ainsi que de la mise en place des aires marines protégées, alors que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) veille aux aspects de développement, gestion et commercialisation de la pêche. Ces ministères ont des représentations au niveau régional, appelées les directions régionales du même nom. Les politiques nationales de ces deux ministères promeuvent la durabilité, la préservation des ressources naturelles et l'engagement de toutes les parties prenantes dans les processus de décisions relatives à l'usage de celles-ci. "Le cadre juridique relatif à l'environnement est relativement développé à Madagascar ; il y existe un intérêt international et national marqué pour la préservation d'un environnement physique dont la biodiversité est à 80 % endémique" (Everett et Andriamampiray 2016).

2.1. CATÉGORIES DE PÊCHE DANS LA LOI MALAGASY

La loi nationale malagasy sur la pêche catégorise le secteur de la manière suivante:

- "Pêche de subsistance : Activité de pêche ayant pour objet le prélèvement d'organismes aquatiques comestibles nécessaires à la nourriture du pêcheur ou aux personnes qui sont à sa charge.
- Petite pêche ou Pêche traditionnelle: Activité de pêche pratiquée dans les eaux territoriales, les eaux intérieures ou les eaux continentales à l'aide d'embarcations motorisées, dont la puissance totale du moteur est inférieure à 15 CV, d'embarcations non motorisées ou à pied.
- Pêche artisanale : Activité de pêche utilisant des embarcations motorisées, pontées ou non-pontées, dont la puissance totale du moteur est comprise entre 15 CV et 50 CV maximum.
- Pêche industrielle : Activité de pêche utilisant des navires motorisés dont la puissance totale du moteur dépasse 50 CV" (MRHP 2015).

À Madagascar, "il existe un intérêt international et national marqué pour la préservation d'un environnement physique dont la biodiversité est à 80% endémique"

2.2. LA LETTRE DE POLITIQUE BLEUE

La [Lettre de Politique Bleue](#) (2015) était destinée, sous l'ancienne présidence, à être un “outil de pilotage du développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques”, dont les objectifs principaux sont:

- “Garantir la gestion durable des exploitations et la préservation des ressources halieutiques
- Accroître la productivité et la contribution économique du secteur
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pêcheurs et des aquaculteurs, et renforcer leurs résiliences aux aléas et catastrophes
- Satisfaire les besoins du marché national en poisson, et accroître significativement l'exportation
- Promouvoir une gouvernance transparente et responsable” (p.10)

Elle fournit une analyse encore pertinente aujourd'hui de l'état des lieux du secteur de la pêche et des ressources halieutiques et des défis pour la mise en oeuvre d'une politique de développement et d'exploitation durables.

En se fondant sur les lois existantes régissant la gestion des ressources naturelles, telles que le Code de la pêche et de l'aquaculture, le Code des Aires Protégées, la loi GELOSE (gestion locale sécurisée), elle posait les principes et grands axes stratégiques pour une amélioration structurelle et fonctionnelle de la politique environnementale, sociale et économique sur les activités de pêche et l'utilisation des ressources halieutiques. Les principes fondateurs concernant la pêche traditionnelle de cette politique est la “gouvernance communautaire locale participative” avec des modalités déjà formalisées de transfert de gestion des ressources naturelles, la reconnaissance du DINA - un ensemble de règles de gestion identifiées et validées par la ou les communautés d'utilisateurs de ressources dans une zone définie, - comme instrument légal de gestion des ressources au niveau local, et l'engagement de tripler la surface des aires protégées marines nationales (engagement pris par l'ex Président de la République de Madagascar M. Hery Rajaonarimampianina lors du 6e Congrès mondial des parcs à Sydney en 2014).



La lettre de politique bleue était un outil de pilotage du développement du secteur de la pêche avec pour principe la gouvernance communautaire locale participative.

2.3. LA STRATÉGIE NATIONALE DE BONNE GOUVERNANCE DES PÊCHES MARITIMES

Publiée en 2012 par le Ministère en charge de la pêche, la stratégie nationale de bonne gouvernance des pêches part du constat que les ressources halieutiques ne rapportent au pays qu'une part limitée en terme de développement socio-économique par rapport à son potentiel estimé. En cause, la faiblesse et les dysfonctionnements de la gouvernance pratiquée dans le secteur, qui ont un impact négatif sur la gestion des ressources.

La stratégie nationale pose les principes d'une bonne gouvernance, et propose une vision et une feuille de route pour les acteurs engagés dans le secteur des pêches traditionnelles et industrielles. Elle a également pour objectif de donner des pistes afin de réformer le cadre légal régissant le secteur.

2.4. INITIATIVE EMERGENCE (2019-)

Suite aux élections présidentielles de novembre-décembre 2018, le Président Andry Rajoelina est arrivé au pouvoir avec son programme "Initiative pour l'Émergence de Madagascar" (IEM). Il donne un cadre nouveau à toute l'administration, dont le MAEP, qui est en train d'étoffer son plan directeur 2019-2023. "La promotion de l'aquaculture à grande échelle et le développement du marché intérieur pour ces produits" en sont des axes stratégiques (Coûteaux et al. 2019). Les recommandations issues de la lettre de Politique Bleue concernant la pêche traditionnelle et le transfert de gestion des ressources naturelles y sont toujours intégrées. Beaucoup de fonctionnaires de l'ancien Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche (MRHP) ont été maintenus dans le nouveau MAEP assurant une certaine continuité dans les affaires touchant au secteur (source de terrain de l'auteure).

3. Le défi des pêcheurs traditionnels

A Madagascar, entre 70 et 90% des habitants vivent en-dessous du seuil de la pauvreté (Harding 2019, Coûteaux et al. 2019), parmi eux, les pêcheurs traditionnels. Ceux-ci sont rendus vulnérables et sont fragilisés par de nombreux facteurs et défis au quotidien, souvent imbriqués les uns dans les autres.

Le quotidien des familles de pêcheurs est rythmé par les sorties en mer, par les marées et par les conditions météorologiques. Les captures représentent souvent leur unique source de revenu [1].

[1] 56,1 % en moyenne dans tout le pays, mais jusqu'à 87% dans certaines régions notamment le sud ouest (Programme MER Madagascar, World Ocean Review 2015, Harding 2019)



Entre 70 et 90% des habitants de Madagascar vivent en dessous du seuil de pauvreté, entre eux, les pêcheurs traditionnels.

Les hommes partent en pirogue à voile (lakana: pirogue à balancier) au large ou en petite pirogue (molanga: pirogue sans balancier) près de la côte ou dans les chenaux de mangrove et embouchures de rivières, soit très tôt le matin, soit l'après-midi jusqu'au lendemain matin. Les femmes pratiquent surtout la pêche à pied saisonnière de chevaquines (avec des filets moustiquaires montés sur deux bâtons de bois), la chasse aux poulpes et mollusques en marée basse et la collecte de crabes de mangrove.

Une fois les captures ramenées à terre, elles sont nombreuses à préparer le poisson ou aider leur mari ou père à le faire, au processus de salinisation et séchage. Elles seules par contre s'occupent de la vente directe du poisson frais, dans le cas où il y a un marché à proximité. Ce sont elles qui négocient les prix de vente; souvent les hommes-pêcheurs ne savent pas à combien sont vendues les différentes espèces. Certaines femmes achètent une ou plusieurs pirogues avec du matériel de pêche et emploient des hommes pour aller pêcher.

En charge de toutes les activités quotidiennes du ménage, - cuisine, balayage, approvisionnement en eau du puits, soin des enfants et des personnes âgées -, les femmes gèrent en général le revenu amené par le mari. Elles donnent l'impression de subir un stress quotidien pour nourrir leurs enfants et les autres membres de la famille, pour les scolariser (si possible), couvrir les frais médicaux et d'autres dépenses extraordinaires (mais fréquentes) comme les funérailles d'un proche. La plupart d'entre elles doivent aussi pallier aux dépenses 'personnelles de leur mari, en alcool et en divertissement sexuel. Elles doivent aussi gérer quelquefois un revenu divisé car partagé avec une maîtresse (souvent nommée "deuxième bureau") (observations de terrain de l'auteure).

Peu d'études semblent exister sur les impacts de ces comportements

masculins sur l'économie d'un ménage ou même au niveau d'une communauté de pêcheurs africaine. Porter Retired et Mbezi (2010) ont voulu par exemple démontrer dans un article basé sur un travail de terrain de petite échelle l'hypothèse de beaucoup de projets de développement, qui visent à réduire la pauvreté en augmentant le revenu de la pêche, alors que la part la plus importante de ce revenu vient des pêcheries plus lucratives pratiquées par les hommes.

Les auteures posent une question qui est également pertinente pour le contexte malagasy: "La problématique traitée est de savoir pourquoi la culture dans les communautés que nous étudions permet aux hommes de refuser l'appui à leur famille et même d'augmenter le nombre de leurs "dépendants" d'une façon apparemment si irrationnelle"[2] (Retired & Mbezi 2010). Nous pouvons avancer comme réponse préliminaire la poursuite d'un certain prestige social masculin, la fuite des problèmes et défis quotidiens dans le divertissement, mais aussi une division des genres encore très marquée dans le couple.

Selon les régions et les communautés, les femmes participent plus ou moins de manière publique aux prises de décisions communautaires. Dans les villages très traditionnels, elles s'assoient par exemple toutes d'un même côté et écoutent tout en s'occupant des enfants en bas âge, alors que dans les villages plus grands, proches de centres urbains, elles sont plus nombreuses à élever leurs voix en public et partager leur opinion. Elles sont également encore très minoritaires à représenter leur communauté en occupant une fonction dans le comité de leur association.

Par contre elles s'expriment plus librement chez elles ou en petits groupes. D'après notre expérience de terrain dans l'Aire Marine Protégée des Îles Barren par exemple, les femmes sont souvent plus réticentes à mettre en place des mesures de gestion restrictives sur les zones de pêche ou les engins, par peur d'une baisse du revenu. Elles sont plus méfiantes et ont tendance à rejeter ou à argumenter les propositions émises par les hommes de leur communauté.

Le statut des femmes de pêcheurs n'est pas valorisé de manière formelle. La loi malagasy en effet définit le métier de pêcheur comme celui d'extraire des ressources naturelles du milieu marin. Les femmes de pêcheurs, qui pratiquent des types de pêche à pied, sont en quelque sorte noyées dans cette définition. Et les hommes pêcheurs souvent ne les considèrent pas comme leurs égales.

Or, même si elles ne vont pas elles-mêmes à la collecte de produits, elles sont impliquées dans toutes les phases d'après capture (écailler, vider les poissons, les sécher, saler, fumer, puis le stockage et la vente). Certaines aident aussi leur mari à réparer les filets. Elles se sentent parfois exclues et peu reconnues par leurs paires.

[2] "The issue under discussion is why the culture in the communities we studied allows men to refuse support to their families and to increase the number of their "dependent" in such an apparently irrational way"

Par exemple, des femmes de l'AMP des Îles Barren s'étaient inscrites au registre des membres de l'association co-gestionnaire afin de recevoir une carte et compter comme pêcheuses. D'un point de vue purement technique, les cartes professionnelles de pêcheurs sont destinées à gérer l'effort de pêche, et donc l'extraction des ressources du milieu naturel, certainement plutôt celle à un but commercial, que celle de subsistance uniquement. Les femmes de pêcheurs qui pratiquent une activité de pêche de manière ponctuelle sont de ce fait moins considérées comme pêcheuses à part entière. On trouve par contre beaucoup de femmes parmi les mareyeuses, qui elles obtiennent une carte de mareyeur, mais elles ne sont pas forcément femmes de pêcheurs.

3.1. DÉCLIN DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DÉGRADATION DES HABITATS

De manière générale, les pêcheurs ont observé ces dernières décennies une diminution graduelle de leurs captures, de la taille des individus et de la biodiversité avec des espèces devenues rares, voire disparues, telles que les dugongs, les poissons-scies, certaines espèces de concombres de mer et requins.

La littérature scientifique sur le sujet, bien qu'encore relativement rare, corrobore ces observations collectées sur le terrain par les acteurs des ONGs actives dans le secteur de la conservation marine et de la pêche durable dans le pays. La production totale de produits halieutiques semblent avoir atteint son maximum au milieu des années 1990 (avec un total de captures estimé à 140,000 t par an), avant de décliner graduellement jusqu'à nos jours.

Les prédictions concernant la pêche traditionnelle sont sans appel: "Si la tendance actuelle ne change pas, le taux de croissance deviendrait négatif dès le début des années 2030, ce qui signifie que les captures des pêcheries traditionnelles, artisanales et de subsistance déclineront. Si l'on prend le poisson à part, les captures des petites pêcheries pourraient décliner dès le début des années 2020" [3] (Le Manach et al. 2012). Pendant cette période, la pêche industrielle de crevettes aurait aussi perdu 40% de sa production (Le Manach et al. 2012), ou jusqu'à 30% entre 2005 et 2011 (MRHP & GAPCM 2013).

[3] "If the current trend does not change, the growth rate would become negative by the early 2030s, meaning that catches by the small-scale, artisanal and subsistence fisheries will be declining. If finfish are considered separately, catches of small-scale fisheries could be declining by the early 2020s."

Les pêcheurs traditionnels observent également une dégradation des habitats marins, due à des facteurs "naturels" tels que l'érosion et les cyclones, ou anthropiques telles que la coupe illégale des mangroves et la destruction de coraux. Dans le sud-ouest, la grande barrière récifale a subi de violents cyclones qui ont retourné les coraux, mais aussi l'impact de la pêche au poison et de la destruction des habitats des

poulpes par l'usage destructif des barres à mine et le piétinement des récifs (Harding 2019).

Dans le nord-ouest, les vastes forêts de mangrove sont illégalement coupées par des groupes d'individus appartenant à la chaîne de production du charbon, à un point alarmant: perte de 14,3% de 1990 à 2000, et 2,6% de 2000 à 2005 (Shapiro et al. 2019) [4]. Dans le moyen-ouest, les habitats sont réputés pour être encore sains et productifs, mais la coupe de mangrove et la pêche au poison en amont des rivières par les gens de l'intérieur des terres commencent à devenir assez important.

3.2. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les pêcheurs témoignent également des effets du changement climatique sur leurs activités de pêche. Au sud et moyen ouest, les Vezo sont tributaires de conditions météorologiques clémentes pour pouvoir partir en mer, à cause de leurs embarcations primaires.

Depuis une dizaine d'années, ils se disent de plus en plus souvent contraints de rester à terre à cause du vent du sud, soufflant de manière plus intense et soutenue sur des périodes plus étendues qu'auparavant. Si dans le passé, pendant la saison du vent du sud (en saison sèche), les pêcheurs sortaient une vingtaine de jours par mois, maintenant, ils ne sortent plus qu'une dizaine de jours au mieux (donnée de terrain de l'auteure). Même si dans certains villages sur la côte, des pêcheurs vont dans les embouchures de rivières et les chenaux de mangrove pour pêcher, il s'agit souvent de pêche de subsistance ou de valeur commerciale faible.

Le changement climatique s'observe également au niveau des caractéristiques saisonnières. Dans les régions moyen et sud ouest, ainsi que le grand sud de l'île, deux saisons seulement se succèdent: la saison sèche (avril - novembre) et la saison humide (décembre - mars). Or, depuis environ cinq ans, il ne pleut plus assez durant cette dernière. Les conséquences directes de cette pénurie de précipitations sont l'assèchement des rivières, des champs et de l'approvisionnement des nappes phréatiques. Les populations côtières ont vu le niveau d'eau dans leur puits se réduire jusqu'à des niveaux assez alarmants.

De plus, "beaucoup" d'agriculteurs des terres ont migré sur les côtes pour tenter leur chance à la pêche, après que la sécheresse ait eu raison de leurs cultures. Les régions les plus exposées aux cyclones vont quant à elles être plus fréquemment touchées par ces phénomènes.

[4] La mangrove de Madagascar aurait eu une couverture de 327,000 ha au tournant du siècle, et aurait perdu 21% de sa couverture totale entre 1990 et 2010. La mangrove actuelle est estimée à 2130 ha (Harding 2019).

3.3. LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET MIGRATIONS

La croissance démographique des populations côtières, plus importante que dans l'intérieur des terres (Le Manach et al. 2012), est reconnue comme étant l'un des facteurs de pression anthropique sur les stocks halieutiques. Elle se caractérise par 1) l'accroissement naturel; 2) la migration le long des côtes de pêcheurs venus chercher des zones de pêche plus productives; et 3) la migration d'agriculteurs vers les côtes pour y pratiquer la pêche.

En conséquence, le nombre de pêcheurs traditionnels est en constante augmentation, ainsi que le nombre d'engins de pêche utilisés dans les eaux côtières. Le nombre et le type d'engins de pêche par pêcheur a également augmenté pour d'une part faire face au déclin des captures et d'autre part pouvoir attraper les espèces dont la taille a diminué avec les années. L'effort total de pêche est en augmentation, alors que les stocks diminuent. Les mouvements migratoires des communautés de pêcheurs traditionnels deviennent toujours plus importants: "Des études récentes suggèrent qu'actuellement un nombre encore inégalé de pêcheurs traditionnels migrent vers des régions de plus en plus reculées et isolées de la côte ouest, comme stratégie d'adaptation directe au déclin des captures" [5] (Le Manach et al. 2012). D'ailleurs dernièrement, des Vezo du sud-ouest ont fait leur apparition dans le sud-est (à Fort-Dauphin), un phénomène nouveau d'après les habitants de la région Anosy (donnée de terrain de l'auteure).

La question des migrations, surtout celle des pêcheurs vers des zones plus productives est devenue centrale dans les débats avec les populations locales et les autorités régionales ces dernières années, dans beaucoup de régions de la côte ouest où le phénomène est plus marqué (source de l'auteure encore non publiée). Du point de vue des petits pêcheurs du moyen-ouest et du nord-ouest, les migrants sont en compétition avec les natifs par rapport à des stocks qui diminuent, alors qu'ils ont été en partie à l'origine de la déplétion des ressources dans leur zone d'origine (par exemple, les pratiques destructives, telles que l'utilisation de poison, la destruction des récifs coralliens, des Vezo du sud-ouest). Ils apportent souvent des engins destructifs et ne respectent pas les mesures de gestion locales.

Or cette migration est en quelque sorte soutenue par un régime d'accès libre encore en vigueur dans la loi malagasy. Les droits de pêche ne sont pas formellement sécurisés dans une zone définie, ce qui rend la gestion des pêcheries difficile. Les revendications locales ont commencé à être évoquées au niveau national pour influencer les politiques de gouvernance des pêches et gestion communautaire des ressources naturelles.

[5] "Recent studies suggest that traditional fishers are now migrating in unprecedented numbers to increasingly remote and isolated regions of the west coast as a coping mechanism in direct response to declining catches"

3.4. L'ACCÈS AUX MARCHÉS

La plupart des pêcheurs traditionnels de Madagascar, qu'ils soient vezo ou autres, vivent dans des zones enclavées, éloignées des centres urbains et marchés. Souvent, ils habitent un campement ou un hameau avec les membres de leur famille, accessible seulement par la mer ou par des sentiers pédestres.

Les voies de communication du pays sont encore relativement peu développées à l'échelle nationale, que ce soient les routes ou les voies maritimes. La collecte du poisson frais est dès lors un véritable défi logistique et économique, qui est pratiqué près des centres urbains avec des infrastructures privées jouissant souvent de capitaux étrangers pour l'exportation ou indigènes dans des proportions plus modestes. Dans tous les cas, seule une part minimale des captures de la pêche traditionnelle est valorisée et commercialisée à travers ces structures. La majorité des poissons et crevettes pêchés est séchée ou salée séchée dans les campements et villages, puis envoyées par sac aux "grands patrons" qui commercialisent ces produits au niveau national et régional (Mayotte, Les Comores).

Les produits des petits pêcheurs sont ainsi peu valorisés. Les prix pratiqués restent relativement bas, sans compter les poissons séchés de mauvaise qualité qui finissent comme provendes et perdent toute leur valeur marchande. La qualité du poisson séché pourrait être améliorée en changeant plus souvent le sel dans les bacs à salaison par exemple, mais la différence de prix entre la moyenne et bonne qualité reste modeste et n'incite pas à une meilleure prise en charge des produits. Il faut dire que le traitement post-capture des poissons se fait de manière complètement artisanale, sans considération d'hygiène et sans techniques et moyens de conservation efficace.

Le déclin des stocks des ressources halieutiques, les effets du changement climatique sur les activités de pêche et la faible valorisation des captures se conjuguent sur la côte ouest surtout avec un manque généralisé d'activités alternatives génératrices de revenus. En effet, la création de telles opportunités est compliquées à émerger, pour les mêmes raisons évoquées plus haut - accès limité aux marchés, isolement - mais aussi à cause du taux élevé d'analphabétisme parmi les communautés côtières. La précarité de leur activité de pêche ne permet pas de revenus réguliers, qui suffisent à peine ou ne suffisent pas à la subsistance des ménages dans la plupart des cas. Peu de personnes réussissent à dégager un pécule pouvant être investi dans une activité génératrice de revenu alternative. Le manque d'éducation formelle et les coutumes ont aussi un impact sur la manière dont est géré le revenu du ménage.

Bac de salaison, îles Barren





Sechage du poisson salé avant le stockage,
Îles Barren

Habitué à vivre au jour le jour, très peu savent ou peuvent planifier les dépenses à venir (écolage, frais médicaux, funérailles, naissances), et préfèrent dépenser leur argent, s'ils en ont, pour des besoins ou plaisirs immédiats. De plus, une minorité de pêcheurs pratiquent l'agriculture, par manque de savoir-faire, de moyens matériels ou de terre cultivable à proximité.

3.5. LE CONFLIT ENTRE LES PÊCHES TRADITIONNELLES ET INDUSTRIELLES

3.5.1. La pêche crevettière

La côte ouest de la grande île a longtemps offert des stocks abondants de crevettes, de part la présence de larges mangroves agissant comme nourricières des juvéniles et du substrat boueux de la côte alimenté par les nombreuses rivières se déversant dans la mer. Les anciens Vezo de la région Melaky (moyen-ouest) par exemple témoignent de l'âge de "l'or rose", en racontant comment les femmes n'avaient qu'à se baisser et passer leur "lamboany" (tissu traditionnel que les femmes et les hommes nouent autour de la taille) dans l'eau depuis le rivage pour le remplir de crevettes. Des sociétés de chalutage industriel et artisanal se sont multipliées dès la seconde partie des années 1960 pour exploiter ce qui devint la première denrée d'exportation de l'économie nationale du pays (MRHP & GAPCM 2013). Elles se sont regroupées dans le Groupe des Aquaculteurs et Pêche Crevettière de Madagascar, autrement dit le GAPCM, depuis 1994 et comptent aujourd'hui 08 membres dans le secteur des chalutiers de crevettes.

Le problème récurrent et immédiat du chalutage pour les petits pêcheurs sont les risques de collision et de destruction de leurs engins de pêche par les bateaux dans les zones communes d'activités. Les bateaux industriels travaillent quelquefois au raz des mangroves ou à l'embouchure même de rivières, des pratiques qui sont déjà abolies dans la plupart des pays africains. Il n'existe pas en effet de zonage ou d'une limite côtière qui séparerait la pêche industrielle de la pêche traditionnelle. Il y a eu dans le passé une loi qui interdisait la pêche industrielle dans les 2 milles nautiques de la côte, mais elle a été abolie, après plusieurs années de chalutage toléré par les autorités dans cette limite. Les stocks de crevettes se trouvent en effet dans cette zone des 2 milles nautiques, et le GAPCM a fait valoir son droit d'y exploiter "l'or rose" au bénéfice du gouvernement malagasy. Bien qu'heureusement, les collisions sont rares à ce jour, le nombre d'engins de pêche traditionnels (souvent des filets maillants dérivants et des palangres) détruits et emportés par les chalutiers en activité est important. Aucun mécanisme de compensation formel et satisfaisant n'a été identifié et appliqué à ce jour.

Ces zones communes d'exploitation sont devenues le théâtre d'une compétition de plus en plus intense pour la ressource, non seulement crevette, mais aussi en poissons, à partir des années 2003, qui ont vu l'effondrement des stocks de crevettes. Concernant la crevette, le GAPCM a participé avec le gouvernement à l'identification de mesures visant à mitiger les dommages de l'activité industrielle sur la biodiversité et l'écosystème marin. Les armateurs ont consentis dès 2003 par exemple à agrandir la taille des mailles de leurs filets de 5mm, à renoncer à la chaîne sensée "décoller" les crevettes de leur substrat, à installer des Bycatch Reduction Devices (BRDs) et des Turtle Excluder Devices (TEDs). La flotte des chalutiers a aussi été réduite de 103 navires de pêche industrielle et artisanale en 2001 à 41 actuellement (Coûteaux et al. 2019). Mais ces mesures n'ont pas été suffisantes pour régénérer les stocks d'or rose. Les experts ont toutefois noté une stabilisation des stocks entre 2009 et 2018 (Coûteaux et al. 2019).

Le GAPCM a aussi initié un processus pour obtenir la labellisation Marine Stewardship Council (MSC) pour son activité industrielle. L'étude d'évaluation préliminaire conduite en 2009, puis toutes les autres qui ont suivi, expliquent en partie le déclin des stocks par le développement "anarchique" et incontrôlé de la pêche traditionnelle, qui aurait eu un impact déterminant sur le stock reproducteur de l'espèce (Hough et Marin 2009, MRHP & GAPCM 2013, Oceanic Développement 2015). Le nombre d'engins de pêche traditionnels non sélectifs aurait même explosé entre 2009 et 2012 (Oceanic Développement 2015). Leurs impacts négatifs sur la ressource ont été démontrés et sont la cible des mesures de gestion que tentent d'appliquer les acteurs au niveau local. Cependant, du point de vue des petits pêcheurs, le déclin des ressources en crevettes mais aussi en poissons, a coïncidé avec l'activité de chalutage (données de terrain de l'auteure). D'ailleurs, selon des observations de terrain, il semblerait que les villages épargnés par le passage des chalutiers (grâce à la présence de roches dans les fonds marins) bénéficient encore aujourd'hui de stocks de crevettes assez abondants (exemple de Ampandikoara dans l'Aire Marine Protégée des Îles Barren, donnée de terrain de l'auteure). Mais, le GAPCM, défendant les intérêts de ses membres, nie l'impact négatif déterminant du chalutage sur la régénération des stocks halieutiques. Les études ont reconnu "les impacts non négligeables" du chalutage sur l'écosystème" (MRHP & GAPCM 2013), après les avoir longtemps minimisés (Hough et Marin 2009). Une étude d'impact environnemental a d'ailleurs été recommandée lors de l'atelier 2013 (MRHP & GAPCM 2013), mais aucune étude de ce genre n'a eu lieu dans les eaux du territoire malagasy jusqu'à ce jour. D'autres études conduites dans le monde ont pourtant prouvé la reconstruction de stocks et l'amélioration de l'état de santé des habitats suite à l'interdiction du chalutage sur plusieurs années (Seager 1981, Pipitone et al. 2000, Munga et al 2012).

Le GAPCM a longtemps minimisé les effets néfastes du chalutage, même si le déclin des ressources a coïncidé avec cette activité et si les villages épargnés par le chalutage grâce à la présence de roches dans les fonds bénéficient encore de stocks de crevettes abondants

[6] La proportion des rejets a baissé de 26,47% en 2007 à 15,07% 2012.

[7] "The west coast (characterized by a broad shallow continental shelf), where most of fishers live, also hosts the vast majority of the commercial shrimp fishing fleet [40]. As a consequence of the habitat destroying nature [41] and the high associated bycatch and discard rates of shrimp trawl operations, the availability of fish to small-scale fishers in these areas would appear to be declining (see Fig. 4E), and tensions are amplifying between these stakeholders."

[8] "Bien que la production crevette soit 3.5 fois inférieure à la production de la pêche traditionnelle, la valeur économique de celle-là est bien supérieure à celle de la pêche traditionnelle. Les deux secteurs tendent pourtant de plus en plus à cibler les mêmes espèces (notamment de poissons). Ceci vient corroborer l'idée que la pêche traditionnelle maritime est très peu valorisée (infrastructures, valorisation des produits, accès au marché) comparé à son potentiel vis-à-vis de son homologue industriel", Adrian Levrel (correspondance avec l'auteur)

Concernant le poisson, les sociétés de chalutage industriel sont soumises à une loi obligeant les bateaux à valoriser leur capture de poissons commercialisables, au taux de 0.5 kg par kilogramme de crevettes, ceci afin de limiter le gaspillage et participer à la sécurité alimentaire des populations locales en approvisionnant les marchés. Or, bien que les grands pélagiques, les requins, raies et tortues puissent s'échapper grâce aux BRDs et TEDs, le tonnage du poisson capturé reste très important, 49% en 2012 (MRHP & GAPCM 2013) dont une partie minime seulement est valorisée.

La proportion de poissons rejetés en mer, souvent déjà morts représentait 15% de la capture totale en 2012 [6] (Oceanic Development 2015). Il est dès lors indéniable que l'exploitation industrielle de la crevette a un réel impact sur les stocks de poissons ciblés par la petite pêche et représente un manque à gagner certain pour les pêcheurs traditionnels qui exercent leur activité dans les mêmes zones: "La côte ouest (caractérisée par un large plat continental peu profond), où la plupart des pêcheurs vivent, abrite également la grande majorité des flottes crevetteuses industrielles. En conséquence de la nature destructrice des habitats et des taux élevés associés de pêche accessoire et de rejets des opérations de chalutage de crevettes, la disponibilité en poissons pour les petits pêcheurs dans ces zones va certainement décliner, et les tensions entre les acteurs vont s'amplifier" [7]" (Le Manach et al. 2012).

Bien que les sociétés de chalutage achètent leur licence au ministère en charge de la pêche à des prix élevés, et créent de l'emploi, le secteur de la pêche industrielle représente une part inférieure du total des captures débarquées et du nombre total de personnes vivant de la pêche dans le pays (Infographie MAEP 2019) [8].

Les ressources en crevettes et poissons dans le passé ont représenté d'importants bénéfices pour les pêcheurs et leurs communautés. Mais peu d'études l'ont vraiment montré. Et les études existantes pour le redressement des filières crevetteuses doutent du bien fondé des investissements de pêcheurs: "Ainsi, la filière pêche traditionnelle crevetteuse a procuré plus de 4,8 milliards d'Ariary aux pêcheurs traditionnels dans la baie d'Ambaro en 2010, soit une valeur d'environ 2,4 millions de \$US. Cependant, l'utilisation de tels revenus reste une question qui mérite d'être mentionnée car les informations recueillies sur le terrain ont montré un développement spectaculaire des activités connexes tels le bar, l'épicerie, les salles de projection des films" (MRHP et GAPCM 2013).

En même temps, les recettes non fiscales engendrées par les redevances et achats de licences par les sociétés à l'Etat ne sont pas visibles ou réutilisées de manière transparente dans la gestion de la ressource.



LA PÊCHE À MADAGASCAR EN QUELQUES CHIFFRES

Selon les informations les plus récemment disponibles en 2019

GÉOGRAPHIE

5 600 ⁽¹⁾
KM DE CÔTES

ZEE D'ENVIRON ⁽³⁾
1 140 000 KM²*

PLATEAU CONTINENTAL ⁽¹⁾
117 000 KM²

1 400 ⁽¹⁾
KM DE RÉCIFS CORALLIENS

236 400 ⁽²⁾
KM² DE MANGROVES

LES RESSOURCES MARITIMES POTENTIELLES À ⁽³⁾
80% SUR LA CÔTE OCCIDENTALE

POPULATIONS

7 ⁽⁸⁾
KG/AN /INDIVIDU POISSON CONSOMMÉS À MADAGASCAR

LE SECTEUR FOURNIT UN EMPLOI DIRECT À ENVIRON ^(3 X 5)

100 000
HOMMES ET FEMMES DONT

2 300 ⁽⁵⁾ DANS LA PÊCHE INDUSTRIELLE

85 000 ⁽¹⁾ PÊCHEURS (DANS 2500 VILLAGES)

AU TOTAL LA PÊCHE APORTE LES MOYENS DE SUBSISTANCE À

1 M ⁽⁵⁾ DE PERSONNES ILLION

>20% ⁽¹¹⁾ DES PÊCHEURS SONT DES FEMMES (>50% POUR LA PÊCHE À PIEDS)

PRODUCTION & EXPORTATION



LE SECTEUR CONSTITUE **13%** ⁽¹⁾ DES EXPORTATIONS MALAGASY

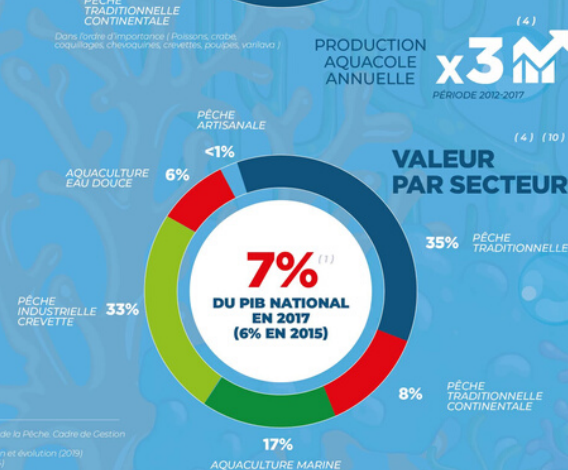
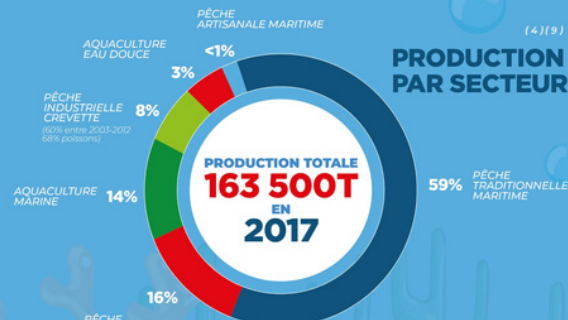


MOYENS DE PRODUCTION

49 000
PIROGUES

>92% MONOXYLES EN PLANCHE PROPULSÉES À

69% PAGAIE **30%** VOILE **<1%** MOTEUR



GESTION



~18% ⁽⁷⁾ LITTORAL DOTÉ DE STRUCTURES DE CO-GESTION (>200 AIRES MARINES GÉRÉES LOCALEMENT)

17 ⁽⁶⁾ AIRES MARINES PROTÉGÉES, DE CATÉGORIE 5 OU 6 (UICN)

3 PLAN D'AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES (PAP) OFFICIALES



RÉFÉRENCES

- (1) Banque mondiale, Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (GES), projet SWIFISH2 (2016).
- (2) WWF, Les mangroves de Madagascar - Superficie, condition et évolution (2019).
- (3) MAEP, Lettre de l'Institut Rural, situation de référence (2014).
- (4) OCEA, Service Statistiques (2019).
- (5) MAEP, Stratégie nationale de bonne gouvernance de la pêche maritime (2012).
- (6) Base de données Rébiofa (2017).
- (7) Base de données Rébiofa (2019).
- (8) Bénéf, Christophe, Corina, Toppin, 2014, Baseline Report Madagascar, SmartFish Programme of the Indian Ocean Commission, Fisheries Management FAD component, Ebene, Mauritius, 35 pp.
- (9) Annuaire des statistiques de la pêche et de l'aquaculture 2015-2018, MAEP.
- (10) Rapport d'activités des services régionaux de la pêche et de l'aquaculture 2013-2018, MAEP.
- (11) Enquête cadre nationale, MAEP (2012).

* Hors considération des îles éparses

DESIGN : hujatiana6987@gmail.com

CONCEPTION : adrienrobin.levele@gmail.com

Avec le déclin des ressources, les pêches industrielles et traditionnelles sont mises à mal, et le débat entre les deux parties tend depuis 2008 à se cantonner aux accusations mutuelles entre les secteurs industriels et traditionnels du déclin de la ressource.

Enfin, les efforts du GAPCM et du gouvernement pour redresser la tendance au travers de différents projets, ont également généré la création de trois bases de données: 1) BANACREM (Base Nationale Crevettes de Madagascar - données communiquées par les sociétés au ministère); 2) les données de l'observatoire économique (données communiquées par les sociétés à l'observatoire économique); et 3) les données du Centre de Surveillance des Pêches (CSP - données communiquées par les observateurs embarqués au ministère). Or les données de ces trois bases de données ne concordent pas (source de l'auteur). Le ministère essaie actuellement de comprendre quel est le problème, et pour l'instant, seule la base de données du CSP serait assez fiable. Dans tous les cas, des lacunes persistent dans les systèmes actuels de suivi de captures et suivi environnemental pour les deux secteurs de la pêche, qui rend l'analyse de leurs impacts très laborieuse (Oceanic Développement 2015).

Tous ces conflits persistent à cause de la faiblesse de la gouvernance et du manque de vision des autorités en charge du secteur de la pêche, déjà constatés dans la stratégie nationale de gouvernance des pêches maritimes de 2012. Le Ministère préfère le statut quo à un positionnement clair et par conséquent ne joue pas son rôle d'arbitrage.

3.5.2. La pêche industrielle de pélagiques

Depuis les années 1980s (Hui), des flottes de pêche industrielle étrangères - européennes, coréennes, thaïlandaises, chinoises, - travaillent dans la ZEE de Madagascar, sans apporter de réels bénéfices au pays. En effet, "elles se présentent rarement aux ports de Madagascar, qu'elles aient des licences de pêche ou pas, mais voguent au loin une fois qu'elles ont leur capture" [9] (Hui).

Plus récemment, un accord entre Madagascar et la Chine, appelé le "blue economy deal", est signé en septembre 2018 entre l'agence AMDP (Agence Malagasy de Développement économique et Promotion des entreprises) sous l'égide de l'ex-Président de la République de Madagascar, Hery Rajaonarimampianina (sans que le Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche en interim ne soit au courant). Cet accord prévoit un investissement de 2,7 milliards de dollars dans le secteur de la pêche, dont la subvention de 300 chalutiers industriels. "Rien que ces bateaux pourraient attraper 130.000 tonnes de poissons par an, - ou le total des captures de Madagascar en 2016" [10] (Hui).

[9] "they rarely call into Madagascar's ports, whether they have a fishing license or not, but sail off once they have their catch"

[10] "Those boats alone could catch 130.000 tons of fish a year, - or Madagascar's entire catch for 2016"

Le caractère hautement opaque de cet accord et des entités signataires, ainsi que la teneur absolument effrayante de son contenu, a rapidement mobilisé la société civile, qui a dénoncé les effets catastrophiques que pourraient avoir un tel accord sur les pêcheurs traditionnels et les écosystèmes marins du pays.

Le message a également été relayé dans les médias nationaux, créant une vague de polémique face à laquelle, M. Hery Rajaonarimampianina a renié avoir été mêlé à la signature de cet accord (bien qu'il figure sur la photographie prise lors de cette signature). Deux jours après la signature, il démissionnait de la fonction de chef d'état pour pouvoir être candidat aux nouvelles élections présidentielles. L'arrivée au pouvoir de M. Andry Rajoelina a définitivement enterré le pacte.

L'administration du nouveau Président de la République a également eu un effet positif sur une flotte de six bateaux chinois basés à Tulear dans le sud-ouest. En effet, les Vezo observaient avec inquiétude les activités de cette flotte apparue dans leur zone. La société chinoise opérant avec ces bateaux avait reçu en 2017 les permis nécessaires à la pêche au poisson et au crabe. Leur licence s'est terminée à la fin 2018, et en 2019, elle n'a pas été renouvelée, et les engins de pêche ont été confisqués. La société civile et les médias ont également joué un rôle important pour dénoncer les pratiques destructives de ces chalutiers et demander des comptes à l'Etat sur la validité de leurs permis et licences.

Sous la présidence de Hery Rajaonarimampianina, un accord a été signé avec l'Union Européenne (UE) pour la période 2015 à 2018. Une centaine de bateaux de pêche thonière européens ont pu opérer dans la ZEE malagasy. Les négociations pour un nouvel accord sont en cours, et semblent plus ardues: il semblerait qu'après quatre rencontres, les parties prenantes n'aient pas encore trouvé un accord satisfaisant. L'Etat Malagasy chercherait à obtenir un accord plus favorable que dans le passé (source de l'auteure).

En outre, des préoccupations ont été soulevées quant aux données de captures communiquées par les armateurs, et qui seraient largement sous-déclarées et qui par définition ne respecterait pas les quotas de pêche (Le Manach et al. 2012). En 2017, par exemple, l'Espagne s'est vu octroyer un quota de 45.682 tonnes de thon à nageoire jaune, mais les données de capture de 2017 ont révélé que les captures espagnoles se sont élevées à 54.513 tonnes, soit un dépassement de 19%.

Depuis la publication de cette étude en 2012 dans le journal Marine Policy, il est légitime d'avancer que l'UE n'a pas proposé un cadre de partenariat plus équitable avec les pays en voie de développement, comme Madagascar.

Le caractère opaque de l'accord entre la Chine et Madagascar ainsi que son contenu a rapidement suscité la mobilisation de la société civile qui a dénoncé les effets néfastes sur les communautés et l'environnement

[11] Existe-t-il un enjeu pour l'accès de la pêche malgache au thon? Voir commentaire du pêcheur Seychellois Keith André pour le cas des Seychelles. disponible via le lien: <https://www.cffacape.org/news-blog/the-challenges-of-fisheries-agreements-the-perspectives-of-african-coastal-communities>

Au contraire, les subsides conséquents qui continuent à être versés par l'UE au secteur privé constituent des leviers puissants à la surexploitation des ressources dans les eaux étrangères, à une compétition intense entre sociétés par rapport à des stocks en déclin et à des avantages mal répartis entre l'UE et Madagascar. [11]

Dernièrement, en septembre 2019, de grands chalutiers chinois auraient obtenu des licences pour opérer dans les eaux malagasy (Hui), alors qu'une flotte sri lankaise opérerait légalement dans le sud-ouest (source de l'auteure).

Si des accords frauduleux ont finalement pu être déjoués avec la transition vers un nouveau gouvernement, il s'agit pour la société civile de rester vigilante car les intérêts étrangers pour les ressources halieutiques malagasy sont importants et l'attrait des taxes et licences pour la trésorerie de Madagascar reste un facteur non négligeable. L'impact de l'activité de pêche industrielle dans la ZEE ou voisine par ces flottes étrangères n'a par ailleurs pas pu être encore mesuré, mais des représentants du GAPCM ont émis des suppositions sur la contribution de celles-ci sur les stocks de crevettes (Coûteaux et al. 2019).

3.6. LA FAIBLESSE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT CHARGÉES DE LA PÊCHE

L'état Malagasy rencontre de sérieuses lacunes en terme de ressources financières et humaines (Harding 2019). Le budget annuel alloué à l'administration du secteur pêche est passé de 30.5 milliards d'ariary en 2008 à 9.5 milliards d'ariary en 2014 (MRHP 2015). Les techniciens en place sont déjà des seniors, alors que la relève n'est pas assurée. Le manque d'effectifs, de compétences et de moyens matériels réduisent grandement la capacité du ministère en charge de la pêche à endosser son rôle régalien (MRHP 2015, Harding 2019)). La situation s'est encore aggravée en début d'année 2019, avec la fusion du MRHP et du Ministère de l'Agriculture, devenu le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Les autorités du secteur pêche ont vu leur pouvoir de décision et leurs fonds à la baisse. Il n'existe toujours pas de stratégie d'allocation des ressources ni d'attribution des licences de pêche ou collecte, et les quotas ne sont pas respectés. Ces difficultés se traduisent sur le terrain par un ensemble de conséquences qui affectent la gestion locale et communautaire des ressources. La corruption des autorités régionales responsables de la pêche est très souvent dénoncée par les petits pêcheurs, surtout quand il s'agit des "plongeurs bouteille" de concombres de mer.

Plonger avec un matériel de plongée sous-marine pour collecter les organismes marins, dont les holothuries, est strictement interdit par la loi Malagasy depuis 1993 (Gouvernement de la République de Madagascar 1993), mais le marché illicite avec des exportateurs chinois est tellement juteux, que les représentants du ministère y sont impliqués depuis longtemps. De nombreux pêcheurs traditionnels pratiquent la plongée en apnée pour ramasser les concombres de mer. Ils sont lésés par la compétition déloyale des plongeurs avec bouteille, qui agissent dans les mêmes zones que les pêcheurs en apnée.

Le stock d'holothuries est actuellement au bord de l'effondrement, à cause de cette pratique illicite, mais les mécanismes de corruption en place aux plus hauts niveaux sinon jusqu'à aujourd'hui (laissons le bénéfice du doute à la nouvelle présidence en place depuis janvier 2019) ont renforcé le commerce illicite. Les pêcheurs traditionnels ne font pas confiance à leurs autorités en charge de la pêche. Les pratiques de corruption affectent également toutes les autres filières clés (crabes, poulpes, langoustes).

Le manque chronique de ressources de l'état pour la gestion et la surveillance des pêches est également ressenti au niveau de la collecte de données sur les pêcheries clés du pays, très insuffisante, au niveau de la réglementation sur la pêche, encore lacunaire, et le contrôle et la surveillance des activités de pêche, insatisfaisants si l'on veut éradiquer la pêche et la commercialisation illégales des produits halieutiques (Harding 2019).

3.7. LA SURVIE COMME MISSION QUOTIDIENNE

“Tout au long de son histoire politique mouvementée, la vaste ZEE est restée passablement inexploitée par rapport à d'autres pays de l'ouest Océan Indien, et le suivi de la contribution des produits marins à la sécurité alimentaire nationale, ou des tendances et compositions des captures de poissons, n'a pas été poursuivie de manière rigoureuse par les régimes politiques variés. De plus, les tensions entre les flottes crevettières industrielles et les petits pêcheurs semblent s'être récemment accrues, ce qui suggère une compétition croissante pour la ressource.”[12] (Le Manach et al. 2012)

Tous ces défis, qu'ils soient exogènes ou endogènes à Madagascar, s'accumulent et créent des situations presque inextricables dans toutes les communautés côtières. La dépendance des petits pêcheurs de Madagascar aux ressources halieutiques pour la sécurité alimentaire et la génération de revenus de subsistance est considérable. D'ailleurs “dans quelques régions de Madagascar, jusqu'à 87% des adultes gagnent leur vie de la petite pêche”[13] (World Ocean Review 2015).

[12] “Throughout this turbulent political history, Madagascar's extensive EEZ has remained largely unexploited relative to other countries of the western Indian Ocean, and monitoring of the contribution of seafood to national food security, or of trends and composition of fisheries catches, has not been rigorously pursued by the various political regimes. Furthermore, tensions between commercial shrimp fleets and small-scale, local fishers seem to have increased in recent times, suggesting increasing resource competition.”

[13] “In a few regions of Madagascar, up to 87 per cent of adults earn their living from small-scale fishery.”

C'est le taux le plus élevé au monde de cette dépendance, d'après la littérature scientifique. Pour pallier au déclin des ressources et au rétrécissement de la taille des individus, les petits pêcheurs n'ont d'autre choix que d'utiliser des filets avec des mailles de plus en plus réduites le long de la côte, quitte à capturer des juvéniles, ou à s'aventurer au large, dans le canal du Mozambique[14].

La plupart des Vezo ont opté pour la première option, et sont en compétition avec la flotte de chalutiers. D'autres, habitants sur des îles au large, commencent à pêcher le gros poisson et les requins qui nagent dans les eaux occidentales. Mais ces zones océaniques profondes sont encore peuplées de mythes et de légendes effrayantes qui retiennent encore la plupart des pêcheurs traditionnels dans les eaux côtières. Si la pêche artisanale devait continuer à se développer, - car il existe quelques embarcations à moteur qui peuvent embarquer une petite dizaine de pêcheurs pendant quelques jours (appelés les "tef-tefy"), - le secteur devrait accéder à de nouvelles richesses, qui sont pour le moment encore assez peu exploitées par la pêche industrielle. Or les bateaux européens y ciblent déjà différentes espèces de thons avec un permis, et des flottes venant d'Asie y pêchent de manière illégale (Le Manach et al. 2012), ce qui rend les estimations des captures et des efforts de pêche des grands pélagiques du Canal du Mozambique difficiles à établir.

Nul ne peut donc prédire si les stocks de ces zones pourront un jour bénéficier aux pêcheurs traditionnels convertis à la pêche artisanale (un développement encore hypothétique aujourd'hui), ou s'ils seront déjà surexploités lorsque le moment viendra. *"Cette situation pose la sérieuse question des frais d'accès à la pêche des pays développés qui sont inadéquatement bas, associés à la corruption et au suivi et renforcement insuffisants ou inexistant de ces accords. Le système de suivi et renforcement à Madagascar comprend en fait seulement 3 navires de suivi, 8 vedettes, 18 inspecteurs et 22 observateurs (R. Fanazava, communication personnelle, Centre de Surveillance des Pêches), ce qui a conduit à une pêche illégale croissante dans les eaux de Madagascar. Ces pêcheries illégales ne vont certainement pas être appréhendées par Madagascar, ce qui pourrait avoir des conséquences socio-économiques graves pour la subsistance des populations côtières locales, et certainement contribuer de manière significative aux pratiques de pêche non durables dans l'ouest de l'Océan Indien."*[15] (Le Manach et al. 2012).

Par ailleurs, les effets du changement climatique n'ont pas encore été entièrement réalisés, observés, conscientisés ou compris au niveau de la population locale, mais aussi des scientifiques (Harding 2019). Les impacts seront plus nombreux que le changement des caractéristiques des vents ou l'extension des périodes de sécheresse.

[14] Dans l'AMP des îles Barren par exemple, certains pêcheurs utilisent des filets à mailles de 1 doigt, alors que la législation interdit les filets à mailles inférieures à 1.5 doigt. Le doigt est l'unité de mesure des pêcheurs.

[15] "This situation raises the very serious issue of inappropriate low fishing access fees paid by developed countries, associated corruption and poor to non-existent monitoring and enforcement of such agreements. The monitoring and enforcement system in Madagascar is indeed only composed of 3 monitoring vessels, 8 speedboats, 18 inspectors and 22 observers (R. Fanazava, personal communication, Centre de Surveillance des Pêches), which has led to increasing illegal fishing in the waters of Madagascar. These illegal fisheries are therefore unlikely to be addressed by Madagascar, which may have serious socio-economic consequences for the livelihoods of local coastal populations, and likely contribute significantly to unsustainable fishing practice in the Western Indian Ocean."

“On prévoit que le changement climatique au niveau global affectera les environnements marins et côtiers de Madagascar, par des changements dans les facteurs abiotiques, comprenant la température de la surface de l’océan, la salinité, le pH, l’activité cyclonique, et le niveau de la mer”[16] (Harding 2019).

[16] “Global climate change is predicted to affect the marine and coastal environments of Madagascar through changes in abiotic factors including sea surface temperature, salinity, pH, cyclonic activity, and sea level”

A ce propos, le cinquième rapport d’évaluation de l’IPCC confirme que dans les Tropiques, les captures déclineraient jusqu’à 40% d’ici 2050, ce qui sera dramatique pour la sécurité alimentaire des populations côtières et pour les économies nationales (Cheung et al 2010). Or, Madagascar est déjà connu pour être l’un des pays au monde les moins équipés et préparés aux risques et catastrophes naturelles anticipés par les scientifiques du climat (ND-GAIN index).

4. Les opportunités pour améliorer les conditions des petits pêcheurs

4.1. LES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE LOCALE

La conservation des ressources marines et la pêche durable concernent les ministères principaux de l’environnement et de la pêche, mais aussi ceux du tourisme, des transports, des mines, de la population selon les cas. Puis les acteurs non gouvernementaux y sont également parties prenantes. Conscient de la nécessité d’ouvrir et favoriser le dialogue entre toutes les entités jouant un rôle dans l’utilisation des ressources de la mer, la présidence de M. Hery Rajaonarimampianina a formalisé sa politique nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), avec la création d’un Comité National GIZC et de Comités Régionaux GIZC. Elle vise à impliquer les acteurs dans des concertations et améliorer la cohérence et la coordination des actions entre eux, tout en respectant les politiques sectorielles (Bandar et al. 2014). Concrètement, l’influence de ces comités est encore passablement restreinte, par manque d’opérationnalité en terme de financement et ressources humaines.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) travaillant sur le terrain avec les communautés de pêcheurs depuis plusieurs années, tentent d’améliorer ou de mettre en place des systèmes de gouvernance, impliquant les pêcheurs, et autres membres clés des communautés, les autorités régionales et les partenaires (ONGs et secteur privé). Le cadre légal malagasy, comme décrit en première partie de ce document, offre déjà des opportunités de bâtir des mécanismes de cogestion qui visent à générer une responsabilisation et appropriation des populations côtières vivant de la pêche dans la gestion de leurs ressources.

Les ONGs facilitent la création d'associations de pêcheurs traditionnels et les processus de décisions communautaires pour une gestion durable des ressources. Elles initient souvent ou répondent à l'appel d'offre du ministère en charge de la pêche pour l'élaboration de plans d'aménagement des pêcheries. Elles appuient les associations dans le processus de formalisation des aires marines protégées et des zones de mangrove gérées localement. Leurs actions se sont dirigées conjointement ces dernières années pour former des alliances et même des mouvements de la société civile qui cherchent et proposent des solutions pour une pêche traditionnelle durable dans une approche de respect des droits des communautés de pêcheurs.

4.1.1. La professionnalisation du secteur de la petite pêche

L'administration des pêches a depuis longtemps émis la volonté de professionnaliser le secteur de la petite pêche, avant même 2006, avec l'explosion de celle-ci et la volonté du GAPCM d'en maîtriser l'effort. Dans le code de la pêche et de l'aquaculture, il est en effet établi que tout pêcheur doit obtenir une carte professionnelle de pêcheur sur laquelle inscrire son ou ses engins de pêche, et immatriculer sa pirogue. Les cartes de pêcheur sont distribuées par la direction régionale en charge de la pêche aux pêcheurs pouvant certifier être membre d'une association de pêcheurs.

Le manque de moyens du gouvernement, ainsi que le mode nomade de vie des pêcheurs et leur difficulté de s'organiser en association rendent difficile la professionnalisation du secteur de petite pêche

Si l'on peut saluer cette volonté de la part du gouvernement, nous devons toutefois déplorer le manque de mise en oeuvre de ces mesures. Les raisons principales sont :

1. La pauvreté des moyens du gouvernement et de ses bureaux régionaux pour informer la population côtière des dispositions légales ;
2. Le caractère nomade du mode de vie des pêcheurs traditionnels, qui se déplacent de manière saisonnière ou ponctuelle ;
3. Les difficultés logistiques et matérielles pour la confection des cartes de pêcheurs qui comprennent une photographie passeport, la signature et qui doivent être plastifiées, ce qui demande un suivi tout au long du processus de la part de l'administration et des pêcheurs ; et
4. La difficulté pour les pêcheurs de créer et formaliser une association, qui demande quelquefois de faire des déplacements importants pour la validation de ses statut et règlement intérieur.

La réalité est peut-être différente d'une région à l'autre, mais dans l'ensemble, le recensement des pêcheurs pour la distribution de leurs cartes professionnelles n'est ni exhaustif ni à jour.

Différentes ONGs ont incité les associations qu'elles appuient à tenir un registre de leurs membres, mais le processus reste souvent laborieux et la communication de ces données avec les autorités régionales est quelquefois compliquées (les bureaux de l'état ne sont souvent pas équipés avec l'internet, donc il faut déposer les registres en version papier, qui se perdent par la suite d'un fonctionnaire à un autre).

4.1.2. Les contrats de cogestion des ressources impliquant les communautés locales

Deux formes de contrats de délégation de la gestion des ressources à des communautés locales existent: la gestion communautaire de zones de mangrove et forestières (loi GELOSE - Gestion Locale Securisée) et la gestion d'une nouvelle aire protégée (loi COAP - Code des Aires Protégées). Les deux contrats impliquent la mise en place d'un système pérenne de cogestion, exigeant et onéreux. Au bout du processus, les co-gestionnaires, souvent l'association faitière ou fédération (s'il y en a plusieurs) et l'ONG d'appui, reçoivent le contrat et un cahier des charges pour la gestion des ressources.

D'autres formes de cogestion locales sont reconnues, même si elles ne bénéficient pas d'un contrat et d'un cahier des charges formels. Elles s'articulent autour du Dina, cet ensemble de lois coutumières décidées par les communautés, qui s'applique à une zone délimitée, nommée Aire Marine Gérée Localement (AMGL). Le Dina concerne des restrictions par rapport aux engins de pêche (longueur, taille des mailles, interdiction d'engins et pratiques destructives) ou d'espace (mise en place de réserves temporaires ou permanentes, dites noyaux durs dans les AMPs). Il constitue un outil formidable, reconnu et appliqué par l'état et les autorités de surveillance de la pêche, qui réellement rassemble les pêcheurs autour de problèmes communs et de débats pour identifier les solutions, et renforce le statut de ces petits pêcheurs qui s'organise, propose, vote, applique et renforce ces mesures de gestion adaptées à leur contexte particulier.

De nombreuses initiatives de cogestion locales ont émergé ces quinze dernières années, suite à la première réserve temporaire de poulpes votée par les pêcheurs d'Andavadoaka, dans le sud-ouest, avec l'appui de Blue Ventures en 2004. Le pays compte aujourd'hui plus de 200 AMGLs (18% des zones de pêche) et 17 AMPs de catégorie V ou VI (Infographie MAEP 2019). La cogestion locale vise à instaurer une pêche durable qui soutienne les communautés dépendantes et leurs générations futures, à conserver les habitats marins pour qu'ils fournissent leurs services écosystémiques et à améliorer le bien-être des communautés locales.

Certaines formes de cogestion locales s'articulent autour du Dina, un ensemble de lois coutumières pour les communautés et qui s'applique à une zone délimitée, nommées "aire marine gérée localement" (AMGL)

Presque toutes les associations de pêcheurs (178) et les ONGs d'appui (25) de ces 200 AMGLs et 17 AMPs sont membres du réseau MIHARI ou réseau des LMMAs (Locally Managed Marine Areas), créé en juin 2012 (MIHARI 2017). MIHARI offre une opportunité unique dans le pays de regrouper des représentants pêcheurs de toutes les régions côtières, pour échanger sur leurs problèmes ou leurs bonnes pratiques, identifier des solutions à des défis communs, participer à des formations sur la vie associative, le leadership ou les relations de partenariat avec le secteur privé. Mais MIHARI avec les années est devenu également un mouvement, porte-parole de la société civile, pour engager les communautés de pêcheurs, les ONGs, instituts de recherche, sociétés privées et les autorités locales et nationales dans les débats et négociations relatives à renforcer la défense des droits des petits pêcheurs et à faire entendre leur voix. Le réseau a par exemple joué un rôle essentiel dans la dénonciation des six bateaux de pêche chinois qui travaillaient illégalement dans la région de Toliara.

Parmi les actions clés de MIHARI sont les propositions au gouvernement d'avoir un texte légal définissant et cadrant les LMMAs / AMGLs, afin que celles-ci soient reconnues au même titre qu'une AMP formelle (ou Nouvelle Aire Protégée comme défini par le ministère de l'environnement). Trois motions ont également été proposées par MIHARI en 2017, fondées sur les recommandations et revendications de 400 pêcheurs, "adoptées à l'unanimité lors du forum national à Fort-Dauphin, en présence du Directeur Général du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche" [17]. Elles demandent à ce que: 1) le Dina soit mieux reconnu et plus rapidement homologué; 2) un effort commun pour éradiquer les engins de pêche destructeurs; et 3) la délimitation de zones exclusives pour la pêche traditionnelle afin de réduire les conflits avec les chalutiers [18].

MIHARI et ses partenaires se sont penchés en priorité sur la troisième motion, ce qui impliquait de définir une feuille de route pour à terme convertir la motion en loi. Une commission mixte a été mise en place en 2018, puis l'équipe de Hay Tao (projet USAID) en a pris le leadership. Peu de progrès remarquables sont cependant à noter jusqu'à aujourd'hui.

Plusieurs initiatives dans le passé, portées par différentes ONGs avaient tenté de réhabiliter la zone des 2 milles nautiques, mais sans succès. Puis, en 2016, Blue Ventures Maintirano (région Melaky, moyen-ouest) avait remporté un certain succès, en obtenant du GAPCM la suspension du chalutage dans une zone particulièrement problématique au nord-ouest de l'AMP des Îles Barren. Cette zone, appelée "corridor", n'avait pas pu être intégrée dans l'AMP lors des négociations pour la délimitation préliminaire, à cause du GAPCM refusant d'abandonner cette zone de pêche encore productive (localisée dans la zone C pour la pêche à la crevette).

[17] Voir sur le site de Mihari: "Madagascar's fishing communities unite to take charge of their future", disponible via le lien: <https://mihari-network.org/news/madagascars-fishing-communities-unite-to-take-charge-of-their-future/>

[18] Les trois motions sont accessibles via le lien: <https://mihari-network.org/fr/actualite/forum-national-2017/>

En 2016, Blue Ventures, mandaté par le ministère en charge de la pêche, a développé le Plan d'Aménagement des Pêcheries (PAP) de la région Melaky, avec l'appui d'un consultant expert dans ce domaine. Dans ce cadre, les activités des chalutiers ont été à nouveau remises en question, par rapport aux conflits d'utilisation de zones communes avec les pêcheurs traditionnels et par rapport à l'impact négatif sur les stocks halieutiques et les écosystèmes marins.

Le succès des négociations en faveur de la petite pêche a été une première dans le pays et a suscité l'espoir d'une coopération constructive pour trouver des solutions aux problèmes récurrents entre les pêches industrielles et traditionnelles. Le "corridor" a bien été intégré dans l'AMP des Îles Barren, mais en tant que "zone spéciale" dont les modalités d'usage pouvaient être sujettes à renégociations. La suspension du chalutage a duré un an, avec quelques infractions observées par le Centre de Surveillance des Pêches. En effet, en février 2018, juste avant la prochaine campagne du chalutage de crevettes, le GAPCM a refusé de prolonger la suspension, et le ministère n'a pas fait opposition.

La stratégie en 2016 avait peut-être été risquée car elle était à deux tranchants: demander un an de suspension était plus susceptible de recevoir l'approbation du GAPCM que de demander directement deux ou trois ans, mais la part de données et de preuves exigées par le GAPCM à Blue Ventures était juste impossible à satisfaire dans ce laps de temps. L'ONG devait s'engager à "maîtriser" la petite pêche, toujours perçue comme responsable de la baisse des stocks de crevettes, et fournir des analyses diverses prouvant l'impact négatif du chalutage sur ces mêmes stocks et le recouvrement des populations de crevettes dans le corridor. Cette expérience a montré d'une part qu'il était stratégiquement plus efficace de négocier des zones particulières réservées à la petite pêche (au lieu d'une délimitation homogène des 2 milles nautiques), mais de le faire à un niveau national d'autre part, comme cela a été le cas plus tard avec MIHARI.

Trois PAPs ont été développés, validés et officialisés par le gouvernement, alors qu'un quatrième concernant le sud-ouest est en cours. Celui de Melaky est le seul à concerner une région entière, alors que ceux de BATAN (nord-ouest) et Antongil (nord-est) concernent des baies. Ces plans, homologués par des arrêtés, constituent des outils précieux pour la gestion locale, comprenant des axes stratégiques soutenant la petite pêche, visant à améliorer la protection des habitats et le bien-être des communautés qui dépendent des ressources halieutiques pour leur survie et subsistance. La Banque Mondiale a lancé vers 2015 son projet SWIOFish2, dont l'un des objectifs est de financer la mise en oeuvre de ces PAPs. Les ONGs travaillant dans ces régions ont été invitées à se positionner en tant qu'Agences Exécutives du projet.

Le succès des négociations en faveur de la petite pêche a suscité l'espoir d'une coopération constructive pour trouver des solutions aux problèmes récurrents entre les pêches industrielles et traditionnelles.

Si la manne financière représentait certes un atout, car aucune ONG n'aurait eu les financements pour mettre en oeuvre "son" PAP, le projet a soulevé beaucoup de questions et de craintes. Des projets similaires de la Banque Mondiale avaient en effet eu des impacts plutôt négatifs, souvent contre-productifs. Les ONGs concernées à Madagascar ont beaucoup coopéré afin d'obtenir des clarifications, faire valoir leurs recommandations pour mitiger les risques et préciser leur rôle, par rapport au ministère en charge de la pêche, la structure du projet SWIOFish2 et d'éventuels autres partenaires régionaux. Le processus a été ardu, truffé de rebondissements, mais nécessaire pour redéfinir les grandes lignes d'un plan d'action intégrant l'existant au nouveau. Les deux grands défis auxquels les porteurs du projet seront confrontés lors de la mise en oeuvre effective du projet (début 2020) sera: 1) recruter du personnel expérimenté et qualifié pour une mise en oeuvre cohérente, pertinente et efficace, dans un souci de transparence et d'engagement de toutes les parties prenantes; et 2) limiter les effets pervers d'une mauvaise allocation des financements servant les intérêts de certains dirigeants plutôt que l'intérêt public.

Les agents
communautaires
appellent certaines
associations de
pêcheurs pour la prise
de décisions
communautaire, ce qui
rend la gouvernance
locale confuse et prive les
comités de gestion de
leur légitimité

SWIOFish2 finance également plusieurs études, dont l'une portant sur la gouvernance locale et les recommandations pour amélioration. L'étude confiée à un bureau d'étude a été suspendue à cause de malversations. Les résultats sont pourtant très attendus, car ils complèteraient le travail commencé au sein de MIHARI pour formaliser et reconnaître certains mécanismes de cogestion locale, et clarifier les confusions existantes. L'une d'elles concerne par exemple le statut des associations cogestionnaires d'une AMP.

Tous les techniciens appuyant les associations de pêcheurs s'accordent à penser que certaines associations sont impliquées dans la gestion des ressources marines et sont appelées à organiser les processus de prises de décisions communautaires et les missions de contrôle et surveillance par les agents communautaires. Ces entités sont en fait des comités de gestion. Or, si dans la loi GELOSE, ces comités ont un statut légal à part, dans la loi COAP, ils n'ont qu'un statut d'association, le même qu'une association de conducteurs de pousse ou de femmes couturières. Ceci rend la gouvernance au niveau local plus confuse, privant les comités qui s'occupent de gestion d'une légitimité pleine et formelle. Cette étude est également très attendue pour proposer des conditions d'accès aux ressources, qui pourront être formalisées et réglementées. Celles-ci mettraient fin au régime d'accès libre.

D'ailleurs, relativement à ce problème d'accès libre à toutes les zones de pêche, une autre étude, complémentaire, est en cours, qui tente de découvrir l'existant en matière de droit foncier marin et de proposer un cadre légal pratique réglementant la répartition de l'usufruit des zones délimitées ou réservées à une certaine population.

Nombreux sont les intérêts miniers à Madagascar, dont certains concernent les espaces marins. L'Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE) [19] s'est constituée en 2016 ou 2017. Elle est un réseau de douze ONGs et associations, qui oeuvrent principalement dans la conservation de l'environnement. Elle milite d'une part pour améliorer le Code des mines (2014), et d'autre part pour dénoncer les abus dans les procédures d'obtention des permis et dans l'exploitation des ressources minières. Elle appuie également les parties prenantes directement concernées par de telles démarches, soit en informant la population, soit en relayant des cas de vices de procédures.

[19] Le site de l'OSCIE est tout neuf (2019), et comprend encore très peu d'informations.

Les ONGs internationales trouvent ainsi un allié qui peut porter les arguments aux niveaux régional et national, sans être en confrontation directe avec les sociétés minières et un gouvernement qui défend souvent leurs intérêts. Le mouvement étant encore assez nouveau, il ne peut déjà revendiquer de grandes réalisations, car tous ces processus d'obtention de permis pour les sociétés minières durent de nombreuses années. Mais, fort de membres solides qui ont fait leurs preuves dans le pays, on est en droit d'attendre l'OSCIE comme une entité incontournable dans le renforcement de la gouvernance autour des intérêts miniers, pour la protection de l'environnement et le respect des droits des communautés vivant des ressources naturelles.

4.2. LA CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES PROTÉGÉS

Comme évoqué plus haut, les promoteurs des AMPs et autres ONGs d'appui aux AMGLs développent des stratégies qui visent à maintenir ou restaurer des écosystèmes sains qui puissent soutenir les communautés de pêcheurs dépendantes de leurs ressources. Elles mettent également en oeuvre des activités génératrices de revenus, lorsque le contexte le permet.

La mangrove fait depuis longtemps l'objet de mesures de conservation et restauration, dans plusieurs régions de Madagascar. Le facteur principal de la déforestation de cet écosystème marin est la demande croissante en charbon, que la grande majorité de la population utilise pour cuisiner. Les forêts primaires et secondaires ont fourni la matière première depuis des générations. Actuellement, les producteurs de charbon abattent même des manguiers ou d'autres espèces fruitières pour leurs besoins, ainsi que la mangrove. Plusieurs stratégies portées par des acteurs différents existent et sont mises en oeuvre dans des zones spécifiques. Toutes impliquent une cartographie des zones de mangroves avec une évaluation de l'état des arbres. Différentes zones sont ensuite délimitées toujours de manière participative, selon qu'elles sont des zones de conservation, d'usage contrôlé ou de restauration.

Les communautés de pêcheurs conservent ainsi le droit coutumier de couper du bois de mangrove pour la construction de leur maison ou de leur clôture. Beaucoup d'entre eux imputent la coupe illégale de la mangrove pour la fabrication de charbon à des villageois "de la brousse", habitant dans les terres en arrière mangrove.

On peut déplorer par contre le manque d'un réel effort de synergie entre elles (Vyawahare 2019). On a par exemple d'un côté beaucoup de projets de plantation de forêts (mangrove mais aussi forêts terrestres) dans des aires protégées ou AMGLs, et de l'autre des actions de sensibilisation pour l'usage de poêles à bois moins gourmands en charbon que ceux utilisés actuellement, mais toutes ces actions ne sont pas mises en oeuvre de manière complémentaire dans chaque lieu. La nouvelle présidence en place depuis janvier 2019 a confié le ministère de l'environnement au fondateur d'un parti écologiste. Le ministre exige des ONGs promoteurs des aires protégées à reboiser 1% de la surface totale de l'aire. Cette politique, bien qu'homogénéisante, a le mérite d'envoyer un signal clair à la population et de renforcer la vision d'un gouvernement qui se dit préoccupé par la rapide dégradation des écosystèmes du pays. La mesure du 1% ressemble cependant plus à un message marketing qu'à une mesure réellement applicable. Par exemple, pour le cas des aires marines protégées, il n'existe simplement pas assez de surface de reboisement qui couvrirait le 1%. Cette situation concerne plusieurs acteurs travaillant dans le pays, et a donné lieu à un dialogue soutenu avec le ministère pour arriver à des compromis acceptables. Le gouvernement devrait assumer un rôle de coordinateur entre tous les acteurs impliqués sur le terrain, pour favoriser la synergie et l'efficacité des actions mises en oeuvre au niveau national.

Les autres habitats marins, tels que les récifs coralliens et les herbiers, ainsi que la conservation des espèces clés sont pris en charge par les ONGs de manière participative, avec les communautés locales. Toutes font de la cartographie des habitats et beaucoup ont mis en place des protocoles de suivi de l'état de santé des habitats et de suivi des captures de pêche. Il existe également une volonté d'assurer un suivi des captures, qui permettrait une évaluation de la santé des stocks. Malheureusement, ces données de suivi peuvent difficilement être analysées de manière globale (inter-ONG) afin de permettre d'en tirer des conclusions pour orienter les politiques d'exploitation des ressources au niveau national. En effet, chaque ONG met en place son propre protocole, qui intègre des paramètres et indicateurs différents.

[20] Voir la carte de MIHARI, disponible via le lien:

<https://blueventures.carto.com/builder/6fd262c6-3a76-4ba0-8bac-e8f57d15b80b/embed>

Bien que la plupart de ces actions soit fortement concentrée dans le sud et moyen ouest, il existe des projets visant à appuyer les petits pêcheurs à conserver les écosystèmes marins dans presque toutes les régions côtières du pays [20].

Malgré tout, les ressources naturelles continuent à être menacées par les effets du changement climatique, de la déforestation, de la surpêche, et il s'agit pour les communautés de pêcheurs et partenaires d'appui d'un véritable défi pour renverser la tendance.

4.3. LES EFFORTS D'AMÉLIORATION DE CERTAINES FILIÈRES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Madagascar est très pauvre en termes d'infrastructures, terrestres ou marines. L'accès au marché, le traitement et le commerce des produits posent des défis logistiques énormes. Comme décrit dans la partie une, beaucoup de poissons, crevettes, chevaquines et poulpes sont traditionnellement salés puis séchés, ou directement séchés. Traités de manière rustique, ces produits perdent de leur valeur marchande, mais les plus grandes espèces ainsi transformées constituent néanmoins un revenu non négligeable pour une partie des petits pêcheurs. Ceux qui envoient leurs produits emballés dans des sacs directement à des grands collecteurs basés dans les centres urbains, gagnent plus que ceux qui vendent leurs produits à des petits collecteurs de leur village ou des environs. Reste que ces produits ne sont pas destinés à l'Europe ou la Chine, et la marge de négociations en terme de revenu pour les pêcheurs reste faible.

Quatre espèces clés pour le commerce international ont cependant mobilisé l'attention et l'action des ONGs, afin d'améliorer l'organisation des filières du pêcheur au collecteur, intégrer les petits pêcheurs comme des acteurs à part entière, capables de mieux négocier les prix et veiller à une meilleure répartition des bénéfices. Il s'agit du poulpe frais, du crabe de mangrove, du concombre de mer (ou holothurie) et des algues rouges.

4.3.1. La pêcherie du poulpe

Comme évoqué plus haut, la communauté d'Andavadoaka, sous l'impulsion de Blue Ventures, avait mis en place la première réserve temporaire de poulpes. Plusieurs autres villages, avec l'appui de Blue Ventures ou Reef Doctor, ont suivi le mouvement, voyant le succès de l'expérience conduite à Andavadoaka. Les ONGs ont établi un partenariat avec une entreprise d'exportation des produits, qui s'est engagée à collecter les poulpes frais dès l'ouverture de la réserve, à un prix négocié avec les pêcheurs.

Le processus a pris une forme plus officielle avec son intégration dans un FIP - ou Fisheries Improvement Project, qui a impliqué la création de Comités de Gestion du Poulpe depuis 2011, impliquant autorités régionales, pêcheurs, secteur privé et ONGs.

Plusieurs villages ont mis en place des réserves temporaire de poulpes, avec l'aide d'ONGs qui ont établi des partenariats avec des entreprises d'exportation de produits.



La filière crabe Malagasy

La filière du crabe a connu de grands changements ces 12 dernières années. La chaîne de valeur a été métamorphosée et les pressions se sont accrues sur la ressource.

Plus récemment, depuis 2012 :

- la production de crabes a augmenté de 50% environ, l'année suivante
- la valeur d'exportation a été multipliée par 5 en 2014/2015 et par 3,5 en 2016/2017
- l'exportation est dominée par les produits congelés en 2012 et depuis 2014, par les crabes vivants

Des mesures ont été prises par les autorités et un certain nombre d'ateliers et de conférences ont été tenus sur cette thématique afin de mieux gérer l'exploitation de cette ressource. Il est aujourd'hui important de rassembler et capitaliser les acquis et les expériences de ces événements passés.

Ateliers 'Aménagement pêcherie de crabes' (MAEP/JICA/Océan Consultant, mars, Morondava-Mahajanga-Antananarivo)

- Premier Plan d'Aménagement et de Gestion.
- Système statistique amélioré
- Taille minimale de capture : 10 cm
- Interdiction captures femelles ovées et crabes mous
- Préservation des mangroves et programme de transfert de gestion
- Etude bio-stat. complète (12 mois)
- Prise en compte des spécificités des différentes zones de pêche
- Diminution des pertes après-captures
- Actualisation concertée du plan tous les 2 ans.

Séminaire 'Aménagement pêcherie de crabes du nord-ouest' (Bautil et Ardill, oct, Antananarivo)

- "...aucune mesure d'aménagement de la pêcherie nécessaire."
- Etude de marché
- Etudes sur les biomasses et migrations



1991



2006

Atelier national 'Développement durable de la filière et meilleure valorisation des captures' (Kasprzyk, mars, Antananarivo)

- Etude bio-stat. complète (12 mois)
- Estimation des captures améliorée (incluant mortalité post-capture) et actualisation des coefficients de conversion
- Réduction du taux de mortalité post-capture
- Programme de construction de pirogue en planche plutôt que monoxyles



2012

Arrêté n°16365/2006 (sept)

- Restriction totale sur l'exploitation des crabes <10 cm
- Restriction totale sur l'exploitation des crabes mous & femelles ovées

Actions à mener
Mesures prises

Résultats d'études



1976

Le Reste

Il existe deux maxims de ponte (Baie d'Ambaro) : [janv-fév] et [juil-août]



1987

A. Ralison

- Productivité estimée
- Couverture en mang
- Production Maximal estimée : 7 500 T

blue ventures
beyond conservation

jusqu'à aujourd'hui

Atelier national 'Réduction des pertes après capture' (SmartFish/Kasprzyk et al., nov. 2015, Antananarivo)

- Continuation de tous efforts de diminution des pertes
- Mobilisation des ressources pour une mise en œuvre optimale de la réglementation
- Reévaluation des stocks et PME via une étude de caractérisation des mangroves
- Définition scientifique de la période de fermeture en intégrant les aspects socio-économiques

Ateliers 'Gestion responsable pèche de crabe' (MIHARI, Morondava-Ambanja-Antananarivo)



2014



2015



2016



2017



2018

Communiqué ministériel (juil.)

- Suspension de la période de fermeture

Arrêté N° 14096/16 (juil.)

- Période de fermeture totale: [juil-août]

Suite à l'atelier national de Mahajanga, 2014 :

Arrêté N° 25830/14 (août)

- Période de fermeture totale: sept-oct

Arrêté interministériel N°32100/14 (oct.)

- Interdiction totale d'exploitation de bois de mangroves

Arrêté 32101/14 (oct.)

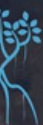
- Plafond des captures annuelles : 5 000 T
- Taille min de capture : 11 cm
- Interdiction de manipulation de crabes sans pinces avant commercialisation
- Période de fermeture totale : [fév-mars] et [sept-oct]

Arrêté N°32102/14 (oct.)

- Total d'Exportation de Crabe Maximal Autorisé (TECMA) : 4 250 T/an
- Interdiction d'exportation des crabes mous et femelles ovées

Arrêté N° 37206/14 (déc.)

- Période de fermeture totale : [juil-oct]

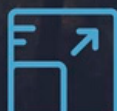


de : 2,5 T/km² mangrove
grose estimée : 3 000 km²
le Équilibrée (PME)



1991

J. Ramanantoniaina
Confirmation des deux pics principaux de pontes



2006

T. Rafalimanana
Une taille min. de 10 cm protège 10% des femelles matures (11 cm : 20% et 11,8 cm : 50%)



2017

MRHP
Étude en cours sur la réévaluation du TECMA



2018

Blue Ventures

- Taille à maturité : 12 cm
- Période de reproduction : [avr-mai] et [août-sept]
- Guide de bonnes pratiques de valorisation

Le projet SWIOceph, lancé en 2018 par le MSC, Blue Ventures, l'agence allemande pour la coopération internationale et le bureau interafricain des ressources animales de l'union africaine, concerne Madagascar, la Tanzanie et le Kenya. Il prévoit trois étapes: profile de la pêche dans les différentes localités, pré-évaluation de leurs performances, et plans d'action pour améliorer les performances selon les indicateurs MSC, avec pour objectif final de certifier MSC la pêche durable des poulpes dans ces trois principaux pays exportateurs.

4.3.2. Le crabe de mangrove

Le crabe de mangrove est une denrée très appréciée des Européens et de plus en plus des Chinois (sous forme vivante exclusivement). En 2013, la production du crabe a augmenté de 50%, et la valeur d'exportation a été multipliée par 5 en 2014 - 2015 puis par 3.5 en 2016 - 2017. La compétition entre les sociétés de collecteurs étrangères s'est accrue et plusieurs facteurs ont rendu la filière insoutenable en termes de durabilité. D'une part, deux sociétés chinoises de collecte ont reçu le monopole des licences pour l'exportation du crabe vivant [21], ce qui a ébranlé le commerce de l'espèce dans tout le pays. D'autre part, les petits collecteurs chinois procédaient au tri des crabes dans les villages, laissant des tas d'individus impropres à l'exportation pourrir sur place. Enfin, la mauvaise gestion des crabes après la capture génère d'importantes pertes, qui allaient de 23 à 50 % (Signa et al. 2014), presque essentiellement durant le stockage dans le village et le transport.

Un tel gâchis et manque flagrant de toute considération de gestion durable des stocks ont alerté les pêcheurs concernés et les ONGs de tout le pays. Un processus impliquant les autorités régionales et nationales, ainsi que les instituts de recherche, les ONGs et les pêcheurs traditionnels, ainsi que les sociétés de collecte [22] a été initié pour 1) attirer l'attention sur la mauvaise gestion du crabe, qui pourtant représente un potentiel énorme en terme de richesse; 2) trouver des solutions viables et pérennes de manière concertée et 3) formaliser les solutions adoptées par toutes les parties prenantes lors des consultations et ateliers par des arrêtés. Les efforts ont payé, puisqu'en 2018, le ministère en charge de la pêche s'est engagé à réintroduire la fermeture de la pêche au crabes dès 2019, et à augmenter en 2020 la taille réglementaire des individus passant de 11 à 12 centimètres. Un guide de bonnes pratiques pour la valorisation des crabes a été conçu pour aider à la communication et la sensibilisation auprès des petits pêcheurs, et accompagner le changement de manière de faire (données de terrain de l'auteure). Ces efforts pour une meilleure gestion du crabe de mangrove à Madagascar ont été reconnus en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ou FAO), comme l'un des vingt meilleurs exemples au monde de pêche durable (Coûteaux et al. 2019).

La filière du crabe Malagasy jusqu'à aujourd'hui. Courtoisie de l'auteure et Blue Ventures (pages antérieures)

[21] L'épouse de l'ex président Hery Rajaonarimampianina aurait vendu ces licences à une ou deux sociétés chinoises

[22] Les sociétés chinoises de collecte avaient été invitées mais n'ont pas répondu.

4.3.3. L'aquaculture d'algues et de concombres de mer

L'appauvrissement des ressources halieutiques peut pousser les petits pêcheurs à opter pour des pratiques destructives, parfois illégales, et à enfreindre le Dina dans les cas où ils vivent dans une AMP ou AMGL. Les mesures de gestion identifiées et validées par les communautés sont souvent assez peu contraignantes, de façon à ne pas priver les pêcheurs à exercer leurs activités, et leurs effets sur la régénération des stocks ne sont dès lors pas immédiats. La création d'opportunités alternatives de revenus permet d'une part d'améliorer les moyens d'existence des ménages impliqués, et d'autre part de réduire les pressions sur les écosystèmes. L'aquaculture des concombres de mer et l'algoculture a été développée à Madagascar avec une composante communautaire pour participer au développement socio-économique local (Coûteaux et al. 2019). L'aquaculture des holothuries aurait même un effet de repeuplement de l'espèce dans les zones où elle est pratiquée (source de terrain de l'auteure).

Les membres des communautés sélectionnés pour ces activités alternatives s'engagent également formellement, souvent sous forme de contrat, à remplir leur fonction (participer aux réunions et formations, construire les enclos ou autres infrastructures nécessaires, maintenir le matériel), alors que les ONGs financent le matériel, les juvéniles, les formations et le suivi par les techniciens. Les ONGs facilitent également les relations commerciales avec le secteur privé qui vend les juvéniles et achètent les concombres de mer à maturité. Ce type de contrat social comprend également une clause engageant l'aquaculteur à respecter le Dina en place dans la communauté. Cette forme d'engagement génère une responsabilisation et une appropriation non seulement de l'activité alternative mais également des principes et règles de pêche durable, qui sont promus dans l'aire marine gérée par les communautés.

Enfin, l'aquaculture de concombres de mer et d'algues est souvent accessible aux femmes. En gagnant un revenu par elles-mêmes, elles sont plus à même de faire face aux défis de la vie quotidienne et à pourvoir aux besoins de la famille si la pêche a été mauvaise ou en cas de météo capricieuse. Cela contribue à améliorer leur statut au sein de la communauté.

Par contre, même si le potentiel en terme d'aquaculture n'est de loin pas encore pleinement exploité (Infographie MAEP 2019), tous les pêcheurs traditionnels ne pourront pas bénéficier de l'aquaculture, car les conditions écologiques pour sa mise en oeuvre ne sont pas réunies partout. Même dans le sud-ouest où ce type de projet s'est développé de manière très prometteuse, l'aquaculture ne concerne que quelques villages.

L'aquaculture de concombres de mer a été mise en place pour participer au développement socio-économique local.



4.4. LES APPROCHES HOLISTIQUES FAVORISANT LES PÊCHERIES TRADITIONNELLES DURABLES

Les ONGs qui appuient les pêcheurs traditionnels sont nombreuses à adopter des approches holistiques, prenant en compte d'autres aspects clés de la vie des populations côtières, qui sont la santé, l'éducation et l'économie du ménage.

4.4.1. Les programmes de santé communautaire

Le manque d'accès aux soins de première nécessité d'un grand nombre de villages de pêcheurs augmente leur vulnérabilité aux aléas de l'existence. Des ONGs spécialisées mettent en oeuvre la politique nationale de santé communautaire, qui consiste à former des membres élus des villages à prescrire des soins aux enfants de moins de cinq ans et aux mères, des méthodes contraceptives, et sensibiliser les membres de leur communauté à l'hygiène, à la santé reproductive et sexuelle. Les ONGs travaillant avec les communautés de pêcheurs ont presque toutes bâti des ponts avec leurs homologues spécialisées dans la santé, afin de répondre à des besoins fondamentaux. Ensemble, elles travaillent avec les directions régionales de la santé publique pour augmenter le nombre de personnes ayant accès à des soins élémentaires, le nombre d'enfants bénéficiant de vaccins, le nombre de femmes enceintes qui sont incitées à accoucher dans un centre médical ou un hôpital.

La combinaison de ces actions a donné lieu au Réseau Population - Santé - Environnement [23], qui comprend des acteurs de tous ces domaines, et vise à promouvoir cette approche. Du point de vue des pêcheurs traditionnels, on suppose que réduire les préoccupations quotidiennes en termes de santé, que l'amélioration générale de la santé des enfants, permettrait aux femmes de plus s'engager dans la gestion des ressources naturelles. L'intégration du planning familial dans la palette des services contribue à donner la possibilité aux femmes et aux hommes de choisir d'avoir un enfant et d'espacer les naissances selon leur désir, ce qui figure parmi les droits humains. De manière indirecte, l'hypothèse consiste à penser qu'une majorité de femmes choisirait d'avoir moins d'enfants, ce qui permettrait de limiter la croissance démographique, et la pression sur les ressources.

4.4.2. Les campagnes d'alphabétisation et l'aide à l'éducation

Le taux d'analphabétisme est élevé parmi les populations les plus pauvres du pays. Pour une partie des pêcheurs, la scolarité des enfants n'est pas une priorité ou n'est pas accessible. Les frais d'écolage constituent souvent une barrière ou du moins une préoccupation constante pour les parents.

[23] Voir leur site web:
<https://phemadagascar.org/>

Les villages isolés n'ont souvent pas d'école et sont trop éloignés pour envoyer les enfants dans un autre village. Certaines ONGs mettent en place des stratégies pour pouvoir offrir une éducation élémentaire aux enfants des communautés isolées, en facilitant la construction d'une école avec les villageois et en payant les indemnités d'un enseignant assigné par le gouvernement. D'autres ont quelques programmes de bourses pour des jeunes ayant les capacités de rejoindre l'éducation secondaire et tertiaire.

L'éducation ne reçoit que très peu d'attention au niveau international, et il n'existe pas ou très peu de bailleurs de fonds dédiés à renforcer la qualité de l'éducation dans un pays comme Madagascar, où les besoins sont énormes. Pourtant, toutes les actions menées sur le terrain avec les communautés de pêcheurs pour instaurer des mécanismes de gouvernance et de gestion durable des ressources, pour développer des alternatives viables à la pêche, pour asseoir leur position en tant qu'interlocuteur incontournable dans les négociations sur les prix ou la gestion des ressources, sont entravées par le bas niveau d'éducation des protagonistes.

4.4.3. Les groupes d'épargne

Des projets pour former et assister des groupes d'épargnes, impliquant une grande majorité de femmes, ont été pilotés et mis en oeuvre dans plusieurs communautés de pêcheurs traditionnels. Il existe plusieurs méthodologies, mais en général, il s'agit de constituer des groupes de 15 à 20 personnes choisies entre elles, puis chaque membre cotise selon la somme définie toutes les semaines.

L'argent mis en commun permet de faire crédit (avec intérêt) aux membres. Les personnes peuvent ainsi soit utiliser l'argent pour monter un business, couvrir des frais d'écolage ou des imprévus. A la fin d'un cycle également défini par les membres du groupe, la somme gonflée des intérêts versés pour tous les crédits, est redistribuée aux membres de manière équitable. Les expériences semblent être assez positives dans l'ensemble.

Les projets d'épargne impliquent en général des femmes qui cotisent une somme hebdomadaire qui permet de faire crédit aux membres qui utilisent l'argent pour un business ou les frais d'écolage

5. Conclusion : quelques pistes de réflexions en cours

Le déclin des ressources halieutiques et la dégradation des habitats marins est une préoccupation partagée par tous les acteurs, des pêcheurs traditionnels aux armateurs de chalutage de crevettes, des ONGs à l'Etat, des instituts de recherche divers nationaux et internationaux. Un dialogue soutenu et participatif est favorisé, afin de trouver des solutions aux défis nombreux tant du point de vue socio-économique qu'environnemental.

L'algoculture, et l'aquaculture de concombres de mer ont montré des bons résultats et ont un potentiel significatif pour le développement de la filière

Le nouveau gouvernement de M. Andry Rajoelina est en train de développer un plan d'actions, inspiré des bonnes pratiques et recommandations de toutes les parties prenantes, qui devrait bientôt être rendu public. Il prend en compte la nécessité de résoudre les problèmes dus à l'accès libre aux ressources, lutter contre la pêche illicite et renforcer la cogestion locale (Coûteaux et al. 2019). L'administration reconnaît ses partenaires des secteurs publics et privés, et de la société civile dans la mise en oeuvre des actions et mesures décidées pour préserver les richesses naturelles du pays. Et elle possède en théorie avec entre autres le projet de la Banque Mondiale SWIOFish2 des ressources nécessaires pour appliquer une grande partie des mesures préconisées.

Quelques filières déjà développées ou encore au stade de pilotes sont perçues comme pouvant contribuer au développement du secteur, tout en préservant les ressources naturelles. L'aquaculture de crevettes existe à Madagascar depuis 1992. Plusieurs sociétés (7) ont investi dans cette production, et malgré les difficultés (virus "white spots", augmentation du prix du carburant, baisse du prix de la crevette sur le marché mondial), trois d'entre elles existent encore actuellement. Les produits sont labellisés "bio" ou "label rouge", et les sociétés participent à la restauration des mangroves avec les communautés locales, mais financent également des infrastructures telles que routes, écoles, dispensaires, accès à l'eau douce. L'algoculture et l'aquaculture de concombres de mer ont montré des résultats encourageants et représentent un potentiel significatif de développement. L'élevage du crabe de mangrove comporte un potentiel, mais son développement en est encore à l'étape préliminaire (Coûteaux et al. 2019).

La pêche palangrière domestique, déjà pratiquée sur la côte est, est aussi avancée comme une filière prometteuse, pour autant que des mesures concrètes soient mises en place pour la protéger de la pêche palangrière étrangère beaucoup plus armée et rendre la compétition entre ces flottes plus équitables (Coûteaux et al 2019).

La Fédération des Pêcheurs Artisans de l’Océan Indien (FPAOI), dont le siège est aux Seychelles, et qui comprend six membres de Madagascar, pourrait contribuer à cette discussion. Sa mission est d’améliorer les conditions de travail de ses membres, de renforcer les capacités des leaders pêcheurs et participer aux prises de décisions concernant leur activité. Reconnue par la communauté internationale, elle a obtenu un statut d’observatrice à la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI). Son président, M. Keith André, souhaite focaliser les activités d’échanges et les opportunités de formation en termes de plaidoyer et communication à Madagascar en 2020 (Keith André, communication avec l’auteure). Partenaire de CAPE-CFFA, elle pourrait relayer les intérêts de pêcheurs artisans malagasy auprès de l’UE.

Plusieurs défis massifs se dressent sur le chemin de ces initiatives, pilotes, coopérations et volontés, freinant l’atteinte de leurs objectifs. Tout d’abord le niveau de pauvreté et d’éducation des populations côtières, mais également d’agriculteurs qui viennent grossir les rangs des petits pêcheurs. La capacité des communautés à s’impliquer dans la gestion des ressources et à se conformer à leur Dina est compromise par la situation de haute vulnérabilité dans laquelle elles se trouvent. Ensuite, la perte de crédibilité et de confiance du gouvernement aux yeux de la population doit être restaurée, car aucune action conjointe ne peut réellement aller au-delà des bonnes intentions dans une situation où la corruption est pratique courante (Harding 2019).

Le manque d’infrastructures pour le transport et le traitement post-capture doit également figurer parmi les priorités. Enfin, des efforts en termes de collecte de données de capture, que ce soit au niveau de la pêche industrielle qu’au niveau de la pêche traditionnelle doivent être entrepris de manière nationale et harmonisée, afin de pouvoir orienter les décisions en termes de gestion et d’octroi de licences.

L’UE est un partenaire privilégié pour les pays d’ACP, comme l’ont réitéré les représentants de la Coalition d’Afrique de l’Ouest des Pêcheurs Artisans et de la FPAOI lors de réunions à Bruxelles avec le parti des Verts du Parlement Européen et avec le Comité Européen Economique et Social en novembre 2019 (Philippe, 2019). L’UE en effet représente un éventail de valeurs et un code éthique, qui pourrait soutenir le renforcement du partenariat UE - ACP au travers d’accords de pêche plus équitables [24], et constituer ainsi un exemple pour les autres nations désireuses de déployer leurs flottes industrielles dans leurs eaux territoriales (notes de réunions de l’auteure). Des propositions pour réformer le système d’allocation des fonds de l’UE aux pays du continent africain ont été émises par CAPE, WWF, BirdLife et la CAOPA (Panossian, 2016 et Philippe, 2019).

[24] Des auteurs ont déjà proposé un cadre pour rendre les accords EU-Madagascar plus équitables (Le Manach et al. 2012, “Who gets what?”)

[25] “Small-scale fisheries underpin national food security and are the most practical and pressing opportunity for improved marine management to enhance the resilience and adaptive capacity of Madagascar’s marine environment”

Pratiques, elles recommandent de dissocier le paiement pour l'accès aux eaux territoriales de ces pays, qui devrait de plus être couvert par l'industrie elle-même, de l'appui sectoriel, censé soutenir le développement de la pêche locale. Car, il a été démontré que cet appui sectoriel est souvent mal géré, mal investi et difficile à absorber pour la plupart des pays africains. Il génère de plus une dépendance à l'aide, qui a des impacts négatifs sur ces pays.

Un travail de coordination entre les agences de l'UE et les autres bailleurs dans le secteur pêche artisanal devrait être renforcé. Une évaluation des besoins intersectoriels devrait être systématiquement conduite afin de répondre d'une manière plus cohérente et stratégique aux défis qui dépassent souvent le seul secteur de la pêche mais s'étend à d'autres pans de la société, comme l'accès à la santé ou à l'éducation.

Concernant Madagascar, comme nous l'avons vu plus haut, il semble encore exister un champ des possibles assez vastes, en termes de financement pour le développement durable du secteur de la pêche traditionnelle et l'appui à leurs acteurs locaux, en contrepartie des droits d'accès aux ressources halieutiques malagasy. Ces compensations pourraient prendre la forme d'infrastructures de traitement post-captures gérés par le privé et les petits pêcheurs, de centres de vente d'engins de pêche légaux et durables, d'éducation et alphabétisation, de collecte et analyse de captures, selon les priorités et recommandations existantes ou en cours.

L'appui aux communautés de pêcheurs traditionnels est fondamental et stratégiquement pertinent si l'on veut atténuer les effets du changement climatique et de la surexploitation des ressources sur les populations côtières de Madagascar et leurs ressources naturelles: “Les petites pêcheries contribuent à la sécurité alimentaire nationale et représentent l'opportunité la plus pratique et impérieuse d'une gestion marine améliorée, afin d'augmenter la résilience et la capacité adaptative de l'environnement marin de Madagascar” [25] (Harding 2019).

Or le temps est compté pour une grande partie des petits pêcheurs qui subissent de plus en plus les effets combinés de tous ces facteurs aggravants. Les défis sont inter-connectés et exigent des réponses inter-sectorielles. Des recommandations existent, et pourraient constituer une base solide à l'élaboration d'une feuille de route, telles que celles proposées par Simon Harding (2019) (voir page suivante).

1. **Facilitate local management initiatives such as LMMAs** using existing best practice in country to increase spatial coverage of LMMAs to a new national target (e.g., 30%–40% of inshore waters by 2030).
2. **Focus top-down enforcement efforts** on artisanal fishers operating illegally and on collectors/exporters who break national regulations and encourage illegal fishing by traditional fishers.
3. **Conduct research on the effects of climate change on the main target invertebrate populations** in Madagascar, notably sea cucumber, octopus, spiny lobster, and shrimp.
4. **Estimate sustainable fishing levels for targeted resources** such as sea cucumber, lobster, and octopus within managed areas according to the ecosystem status.
5. **Conduct a national vulnerability assessment of coastal communities** focusing on data-poor areas using methodologies specifically developed for particular fisheries and ecosystems.
6. **Increase the adaptive capacity of coastal communities in the most vulnerable regions.**
7. **Identify and scale up marine-based alternative livelihoods in south-west Madagascar.**
8. **Identify innovative ways to finance a long-term program of small-scale fisheries and coastal zone management and adaptation.**
9. **Establish a cross-sector national government committee** to oversee an integrated program of adaptation planning for small-scale fisheries and the coastal zone.
10. **Project climate change impacts on coral reef and other important fisheries** according to the ecosystem status to estimate future fisheries productivity and food security for coastal populations. Prioritize for the south-west region.

L'avenir nous dira si les parties prenantes réussiront à se mettre d'accord sur la marche à suivre et à convaincre les bailleurs, tels que l'UE, à cofinancer une mise en oeuvre stratégique et cohérente pour des pêcheries durables à Madagascar.

NOTE DE L'AUTEURE

Pour rédiger cet état des lieux, je me suis appuyée sur mon expérience professionnelle avec Blue Ventures à Maintirano, où j'ai travaillé cinq ans (2014-2019) avec les communautés de pêcheurs traditionnels pour mettre en place des mécanismes de gouvernance locale au sein de l'Aire Marine Protégée des Îles Barren. Ce document offre plus d'exemples de la côte ouest, où Blue Ventures a plusieurs bureaux, que de la côte est. Mais c'est aussi sur cette partie du pays qu'est concentrée le plus fortement la population côtière vivant de la pêche. J'ai essayé durant tout le texte d'équilibrer le très particulier avec le trop général, afin de rendre compte de certaines réalités pertinentes et significatives pour une grande partie des petits pêcheurs. Quelques références sont des publications scientifiques ou des rapports d'atelier, et d'autres des données qui viennent de mon travail de terrain ou d'ex-collègues (opinion ou document non publié). Je ne prétends pas avoir produit un compte-rendu exhaustif et très détaillé de la situation des pêcheurs traditionnels de Madagascar, mais je pense avoir donné un bon aperçu de leurs défis, des opportunités qui existent pour améliorer leur résilience et des pistes de réflexion actuelles en guise de conclusion.

Enfin, je voudrais remercier sincèrement Beatrice Gorez de CAPE-CFFA, qui m'a donné ce travail de consultance, et l'opportunité d'assister à des réunions avec les partenaires africains à Bruxelles (novembre 2019). Je remercie également très chaudement Rindra Rasoloniriana, national co-lead des projets pêche de Blue Ventures, Adrian Levrel, ex-collègue de Blue Ventures et directeur de Insuco Madagascar, Liz Day, également ex-collègue de Blue Ventures pour leurs précieuses documentations et Dr. Mialy Z. Andriamahefazafy pour son aide sur la partie pêche thonière pratiquée à Madagascar. Enfin, je remercie Blue Ventures pour l'illustration sur l'amélioration de la filière crabe, mais surtout pour toutes ces années de riches expériences professionnelles et personnelles.

Références

- Bandar D.A., Ranaivoson E., Sweenarain S. et Yvergnaux Y. 2014. "Inventaire et évaluation des capacités des organisations professionnelles de pêcheurs des pays de la COI", Working Paper 044, Commission de l'Océan Indien. Disponible via le lien : <http://www.fao.org/3/a-az410f.pdf>
- Caverivière A., Chaboud C., et Rafalimanana T. 2008. Les Crevettes Côtières de Madagascar. IRD. Disponible via le lien : <https://books.openedition.org/irdeditions/10430>
- Cheung W.W.L., Lam V.W.Y., Sarmiento J.L., Kearney K., Watson R., Zeller D. and Pauly D. 2010. Large-scale redistribution of maximum fisheries catch potential in the global ocean under climate change. *Global Change Biology* 16: 24-35. (2010) 16, 24–35, doi: 10.1111/j.1365-2486.2009.01995.x
- Coûteaux B., Kasprzyk Z., Ranaivoson E., et Randriambola T. 2019. "Crevettes et autres ressources halieutiques: Exploitation actuelle et développement responsable", Actes de l'atelier international.
- Everett R. et Andriamampiray F. 2016. "Cadre de gestion environnementale et sociale: Rapport final", Deuxième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2).
- Gouvernement de la République de Madagascar. 1993. Ordonnance portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture.
- Grenier C. 2013. "Genre de vie vezo, pêche "traditionnelle" et mondialisation sur le littoral sud-ouest de Madagascar", Cairn.Info. Disponible via le lien : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-Geographie-2013-5-page-549.htm>
- Harding S. 2019. "Chapter 6 - Madagascar", *World Seas: An environmental evaluation (second edition). Volume II: the Indian Ocean to the Pacific.* Academic press. Disponible via le lien : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780081008539000051?via%3Dihub>
- Hough A. et Marin J. 2009. "Rapport de pré-évaluation de la pêcherie au chalut de crevettes côtières de la côte ouest de Madagascar", Moody Marine Ltd.
- Hui N. 2019. "Madagascar rocked by fishing deal that never was", *China Dialogue Ocean*. Disponible via le lien : <https://chinadialogueocean.net/10811-madagascar-rocked-by-fishing-deal/>
- Kumar Biju A. and Deepthi G.R. 2006. "Trawling and by-catch: Implications on marine ecosystem", in *Current Science*. Disponible via le lien : https://www.researchgate.net/profile/Biju_Kumar3/publication/255635078_Trawling_and_by-catch_Implications_on_marine_ecosystem/links/00b49539c00cccc309000000.pdf
- Le Manach F., Andriamahefazafy M. et al. 2012. "Who gets what? Developing a more equitable framework for EU fishing agreements", *Marine Policy*.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. 2019. Guide d'élaboration des PAP à Madagascar. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Antananarivo, Madagascar.
- MIHARI. (2017). Base de données sur les LMMA à Madagascar. Disponible via le lien : <https://mihari.org/database/>
- Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche. 2012. La stratégie nationale de bonne gouvernance des pêches maritimes à Madagascar.
- Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche et Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar. 2013. "Journée de réflexion pour le redressement pour la pêche crevettière: Rapport"

- Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche. 2015. "Lettre de politique bleue: Pour une politique bleue, valorisant le travail des pêcheurs et aquaculteurs, durabilisant la création de ses richesses, et prenant en compte le bien-être écologique des ressources halieutiques". Disponible via le lien : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mad163970.pdf>
- Munga C., Ndegwa S., Fulanda B., Manyala J., Kimani E., Ohtomi J. and Vanreusel A. 2012. "Bottom shrimp trawling impacts on species distribution and fishery dynamics; Ungwana Bay fishery Kenya before and after the 2006 trawl ban", Fisheries Science. Disponible via le lien : <https://link.springer.com/article/10.1007/s12562-011-0458-0>
- Oceanic Développement. 2015. "Etablissement d'un document de cadrage et d'un plan d'action pour l'amélioration de la pêche crevettière industrielle à Madagascar: Rapport final", MRHP, GAPCM, WWF.
- Panossian A. 2016. "Les accords de pêche avec l'UE vont-ils aider au développement de la pêche africaine?", CAPE-CFFA. Disponible via le lien : <https://www.capecffa.org/blog-publications/2016/11/14/2016-11-14-les-accords-de-pche-avec-lue-vont-ils-aider-au-dveloppement-de-la-pche-africaine>
- Philippe J., 2019. "The challenges of fisheries agreements: the perspectives of African coastal communities", CAPE-CFFA. Disponible via le lien: <https://www.capecffa.org/blog-actualites/les-enjeux-des-accords-de-pche-les-perspectives-des-communauts-ctires-africaines?rq=Accords>
- Pipitone C., Badalamenti F., D'Anna G., and Patti B. 2000. "Fish biomass increase after a four-year trawl ban in the Gulf of Castellammare (NW Sicily, Mediterranean Sea)", Fisheries Research, vol. 48, Issue 1, Elsevier.
- Porter Retired M. & Mbezi R.G. 2010. "From Hand to Mouth: Fishery Projects, Women, Men and Household Poverty", Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne, 31:3-4, 381-400, DOI:10.1080/02255189.2010.3673726
- Programme MER Madagascar. 1999. "Atelier sur la pêche traditionnelle, Majunga 17-21 mai 1999: Résultats des enquêtes" (archive CAPE-CFFA)
- Seager J. 1981. "Do trawling bans work in tropical waters?", ICLARM Newsletter 4 (1): 3-4. Disponible via le lien : <https://digitalarchive.worldfishcenter.org/handle/20.500.12348/3677>
- Signa D., Yvergniau Y. and Kasprzyk Z. 2014. "Value chain efficiency of the mud crab (Scylla serrata) industry in Madagascar boosted by low cost interventions through the SmartFish Programme", FAO Aquaculture Newsletter.
- Vyawahare M. 2019. "Madagascar's bold reforestation goal lacks a coherent plan, experts say", Mongabay. Disponible via le lien : <https://news.mongabay.com/2019/11/madagascars-bold-reforestation-goal-lacks-a-coherent-plan-experts-say/>
- World Ocean Review. 2015. "How the sea serves us", chapter 2. Disponible via le lien : https://worldoceanreview.com/wp-content/downloads/wor4/WOR4_en_chapter_2.pdf

